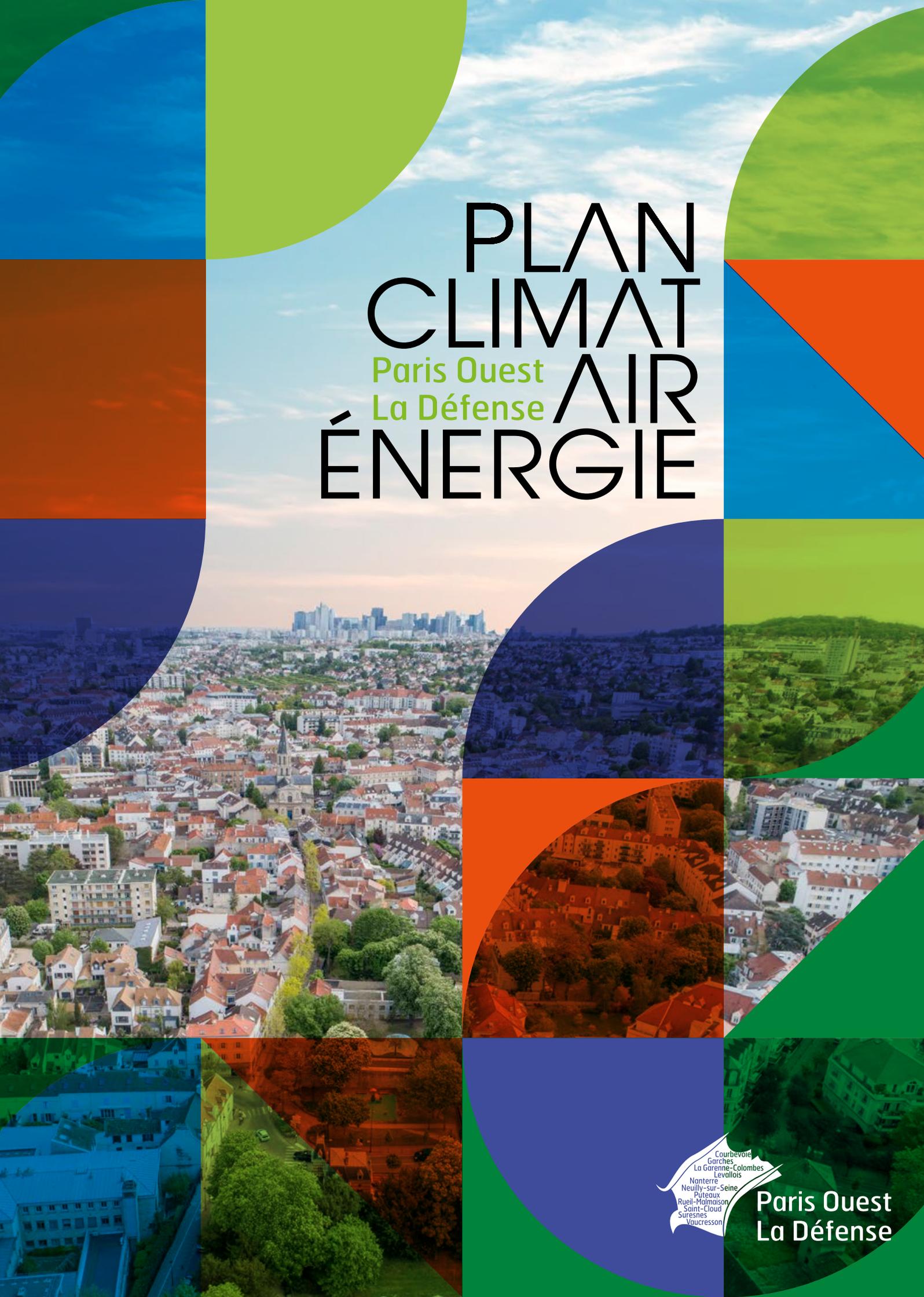


PLAN CLIMAT Paris Ouest La Défense AIR ÉNERGIE



Courbevoie
Garches
La Garenne-Colombes
Levallois
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Suresnes
Vaucresson

Paris Ouest
La Défense

SOMMAIRE

INTRODUCTION

UN PLAN AMBITIEUX, À LA HAUTEUR DES ENJEUX	3
Une réponse locale à une problématique globale	

POURQUOI UN PCAE ?	4
Le contexte institutionnel et réglementaire	

LA MÉTHODOLOGIE RETENUE	6
Rigueur et concertation	

1 • STRATÉGIE D'ACTION

8

Axe 1 • Agir pour une facture énergétique maîtrisée des logements et du tertiaire	10
--	----

Axe 2 • Faciliter les déplacements et limiter leurs émissions	14
--	----

Axe 3 • Aménager en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie	18
--	----

Axe 4 • Promouvoir une consommation responsable	22
--	----

2 • FICHES ACTIONS

26

Actions de l'axe 1

Actions de l'axe 2

Actions de l'axe 3

Actions de l'axe 4

UN PLAN AMBITIEUX, À LA HAUTEUR DES ENJEUX

UNE RÉPONSE LOCALE À UNE PROBLÉMATIQUE GLOBALE

À peine constituées en établissement public territorial, dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, en 2016, les 11 communes regroupées au sein de Paris Ouest La Défense ont placé la lutte contre les effets du dérèglement climatique au premier rang de leurs priorités.

Loin de se résigner – ou de se défaire sur les instances nationales et internationales – elles ont en effet souhaité assumer leurs responsabilités.

C'est ainsi que Paris Ouest La Défense a fait partie des premiers territoires à impulser, dès 2017, la réalisation d'un projet de Territoire, préalable à l'élaboration de son Plan climat air énergie (PCAÉ).

Outil de planification stratégique et opérationnel, ce plan traduit aujourd'hui la volonté du territoire de limiter, à son échelle, les incidences de l'augmentation des températures et des pollutions, qui menace les écosystèmes et la santé des populations.

Adaptées aux caractéristiques d'un périmètre géographique marqué par sa proximité avec Paris, par son dynamisme et sa capacité à se projeter dans l'avenir, les 23 actions que compte le Plan climat air énergie reflètent les domaines de compétences de l'établissement public territorial en matière d'aménagement, d'habitat, de gestion des déchets, de transports, d'assainissement et d'eau et de développement économique.

Définitivement adopté en juin 2019, le Plan climat air énergie de Paris Ouest La Défense, premier Plan climat d'un établissement public territorial adopté sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, vise à préserver dans le temps la qualité de vie et de travail des 560 000 habitants et des 525 800 salariés du territoire. Il a pour ambition d'amorcer au niveau local cette transition écologique devenue indispensable à l'échelle planétaire.

POURQUOI UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE (PCAEM) ?

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

Fruit d'une volonté politique forte, le Plan climat air énergie de Paris Ouest La Défense s'inscrit aussi dans un contexte institutionnel et réglementaire qui engage les intercommunalités à prendre des mesures en faveur de la réduction de leur impact environnemental.

DE STOCKHOLM À PARIS OUEST LA DÉFENSE

Organisé à Stockholm, le premier Sommet de la Terre de 1972 a marqué le début d'une prise de conscience des enjeux du réchauffement climatique. Celle-ci s'est affirmée au fil des années, notamment à l'occasion de sommets retentissants tels que ceux de Rio en 1992, de Kyoto en 1997 ou de Paris en 2015.

Parallèlement à ces rencontres internationales et aux engagements sur lesquels elles ont débouché, comme l'accord de Paris signé en 2015 par 195 pays, l'Europe et les États membres ont adopté des plans et des lois destinés à limiter le réchauffement climatique et/ou à s'y adapter.

Depuis 2004, la France a progressivement impliqué les EPCI pour décliner localement les engagements climatiques nationaux et internationaux. Avec sa loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, elle a en particulier renforcé le rôle des intercommunalités dans la lutte contre le changement climatique.

Au 31 décembre 2018, tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants avaient l'obligation d'adopter un Plan climat air énergie à l'échelle de leur territoire et de mobiliser, pour le faire respecter, tous les acteurs locaux (entreprises, associations, citoyens...). C'est ainsi qu'un Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) a été initié pour faire converger l'action des

131 communes de la Métropole du Grand Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Approuvé en novembre 2018 par le Conseil métropolitain, le PCAEM formalise six objectifs stratégiques et opérationnels pour construire une « métropole résiliente et attractive ». Le PCAEM de Paris Ouest La Défense s'inscrit dans ce cadre et positionne le Territoire comme un pilote pour les actions qui relèvent de ses compétences.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES DE RÉFÉRENCE

Code général des collectivités territoriales

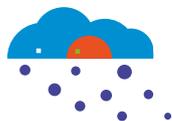
- En application de l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales, la Métropole du Grand Paris est responsable de coordonner la transition énergétique sur son territoire dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan climat air énergie métropolitain, adopté le 12 novembre 2018.

Code de l'environnement

- En application de l'article L5219-5, Paris Ouest La Défense a élaboré son Plan climat air énergie en complémentarité avec le Plan climat métropolitain.
- En application de l'article R229-51, le Plan climat air énergie du territoire comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation ; en application de l'article L123-19, il a été soumis au grand public, via une consultation réalisée par voie électronique du 15 mars au 15 avril 2019.

“ Dans la lutte contre le réchauffement climatique, chacun a un rôle à jouer : celui de l'État, c'est de s'impliquer dans des accords internationaux, comme l'accord de Paris, et de promulguer des lois ; puis c'est dans les villes, dans les métropoles, sur les territoires que cela se passe. Quand on parle d'urbanisme, de transport, d'énergie renouvelable, chacun a son rôle à jouer. Si on veut que ça marche, il faut tous regarder dans la même direction. »

Jean JOUZEL, interview « Ici Rennes », Conseil de Rennes Métropole



Un « Plan climat », késako ?

Un Plan climat air énergie est un outil de planification dont les actions doivent permettre d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets. Initialement centrés sur les questions énergétiques, les Plans climat intègrent depuis 2016 un volet spécifique sur la qualité de l'air.

Le décret du 28 juin 2016 précise que tout PCAE doit comprendre un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi des mesures votées. Les PCAE, évalués à mi-parcours, sont mis en place pour une durée de 6 ans.

PARIS OUEST LA DÉFENSE ET LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Paris Ouest La Défense a été le premier des 11 EPT à adopter, le 25 juin 2019, son Plan climat air énergie, conformément au Code général des collectivités territoriales. Ce plan est compatible avec la stratégie du Plan climat métropolitain et ses quatre principaux objectifs :

- atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ;
- réussir la transition énergétique ;
- accroître la résilience des citoyens et du territoire ;
- poursuivre la reconquête de la qualité de l'air.

Pour s'assurer de la conformité et de la complémentarité de son Plan climat air énergie, le Territoire l'a transmis pour avis au conseil de la MGP qui, le 8 février 2019, a non seulement salué « l'ambition de ce PCAE », mais a aussi confirmé « l'engagement de la Métropole pour soutenir et accompagner les initiatives prises par l'établissement public Paris Ouest La Défense pour mettre en œuvre concrètement l'accord de Paris ».



COUP DE PROJECTEUR sur Paris Ouest La Défense

Né le 1^{er} janvier 2016, l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense réunit 11 communes : Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson.

Siège du plus grand quartier d'affaires européen, le territoire, qui jouit d'une position géostratégique exceptionnelle, est au cœur d'un écosystème dynamique et innovant où cohabitent grands groupes, PME et TPE issus d'une très grande diversité de secteurs.

Mais Paris Ouest La Défense ne se résume pas à son attractivité économique, c'est aussi un territoire qui met à la disposition de ses habitants et de ses visiteurs espaces verts, équipements touristiques, culturels et sportifs.

CHIFFRES CLÉS

- 11 communes
- 560 000 en habitants
- 525 800 salariés
- 8 000 créations d'entreprises par an
- 45 000 étudiants
- 862 ha d'espaces verts et boisés
- 59 km de pistes cyclables
- 12 000 commerces

RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, votée en 2015, fixe des objectifs à l'horizon 2030 :

▼
Réduction de 40%
des émissions de gaz
à effet de serre par rapport
à 1990

▼
Réduction de 20%
de la consommation
énergétique finale par
rapport à 2012

▼
**32% d'énergies
renouvelables**
dans la consommation
finale d'énergie

LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

RIGUEUR ET CONCERTATION

Le diagnostic, conduit en 2017, a permis de repérer les enjeux propres au territoire et d'identifier les leviers d'action adaptés pour faire entrer Paris Ouest La Défense dans une stratégie de transition écologique et climatique. La démarche s'est appuyée sur une méthode rigoureuse et concertée.

UN DIAGNOSTIC POUR IDENTIFIER LES ENJEUX CLIMATIQUES SPÉCIFIQUES À PARIS OUEST LA DÉFENSE

Réalisé entre juin et août 2017, le diagnostic territorial constitue le socle de la démarche.

Grâce à la collecte de données locales en matière de consommation et de production d'énergie, d'émission de polluants, d'organisation des transports, de gestion des équipements publics ou encore de réhabilitation urbaine, il a mis en évidence l'impact sur le climat de la diversité des activités menées à l'échelle du territoire.

Il a ainsi révélé une réelle vulnérabilité face au changement climatique, en termes de qualité de l'air et de santé des habitants, de consommation d'énergie et de production d'émissions de gaz à effet de serre.

Conscient de sa responsabilité sur tous ces sujets, le Territoire a extrait de ce diagnostic une stratégie d'actions à court, moyen et long terme.

UNE STRATÉGIE EN QUATRE AXES PRIORITAIRES

Construite en étroite collaboration avec les 11 communes membres du territoire, qui ont partagé leur expérience et leurs bonnes pratiques en matière de développement durable, la stratégie issue du diagnostic territorial s'est organisée en quatre axes prioritaires (voir encadré). La mise en œuvre de la stratégie sera déclinée par secteur (bâtiments résidentiels, bâtiments tertiaires, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie, énergie) avec des objectifs opérationnels chiffrés de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables.

TROIS HORIZONS TEMPORELS

La stratégie climat air énergie de Paris Ouest La Défense prévoit des actions à court, moyen et long terme.

À l'horizon 2018-2020, des actions fortes doivent infléchir la tendance et répondre à l'urgence ; d'ici 2030, des actions structurantes doivent être mises en œuvre pour accélérer la transition ; sur la période 2030-2050 sont prévues les actions destinées à atteindre la neutralité carbone.



COUP DE PROJECTEUR sur Les quatre axes prioritaires du PCAE

AXE 1 « Agir pour une facture énergétique maîtrisée des logements et du tertiaire » concerne la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre et des polluants des bâtiments ;

AXE 2 « Faciliter les déplacements et limiter les émissions » concerne le domaine de la mobilité ;

AXE 3 « Aménager et organiser le territoire en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie » concerne la réduction de la vulnérabilité par les aménagements ;

AXE 4 « Promouvoir une consommation responsable » concerne les émissions indirectes de gaz à effet de serre au travers de la consommation et des déchets.

CHIFFRE CLÉ

88%

des habitants du territoire interrogés jugent que l'action contre le changement climatique est très importante ou importante

(source : enquête réalisée du 2 octobre au 31 décembre 2017)

UNE CONSTRUCTION CONCERTÉE ET PROGRESSIVE

- Condition nécessaire à la réussite du PCAE, la concertation avec les citoyens a connu plusieurs phases distinctes. À chaque fois, les avis recueillis ont permis d'améliorer la qualité du PCAE.
- En 2017, tandis que 108 acteurs du territoire – « experts » des domaines de l'habitat, de la mobilité, de l'aménagement... – ont été consultés pour enrichir le plan d'actions, le grand public a été informé via une exposition itinérante.
- Puis une enquête a été réalisée du 2 octobre au 31 décembre 2017 auprès des habitants afin d'évaluer leurs connaissances des enjeux du changement climatique et d'identifier leurs principales inquiétudes. L'étude des 440 réponses recueillies a montré que la qualité de l'air est une préoccupation majeure pour

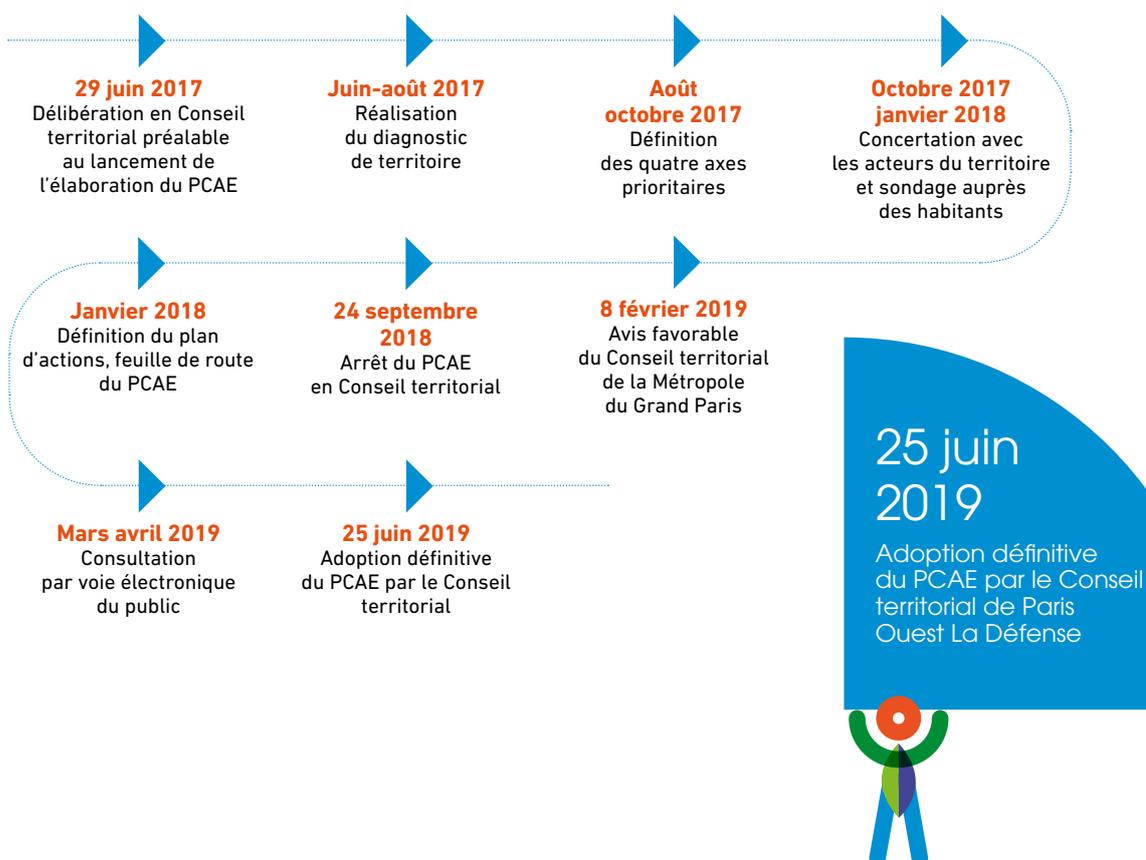
80% des citoyens, devant la santé (65%), la consommation d'énergie (60%), la biodiversité (57%) et les émissions de gaz à effet de serre (51%).

- Du 15 mars au 15 avril 2019, conformément à l'article L123-19 du Code de l'environnement, une consultation du public, dont le principe avait été voté en Conseil de territoire le 24 septembre 2018, a été réalisée par voie électronique. Les avis et contributions des habitants et des associations qui se sont exprimés ont été analysés, agrégés et synthétisés.

LE PLAN D'ACTIONS : COLONNE VERTÉBRALE DU PCAE

Avec ses 23 actions structurantes, le plan d'actions constitue la feuille de route du PCAE. Il décrit les actions précises qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.

LES GRANDES ÉTAPES DE CONSTRUCTION DU PCAE



AXES

1

2

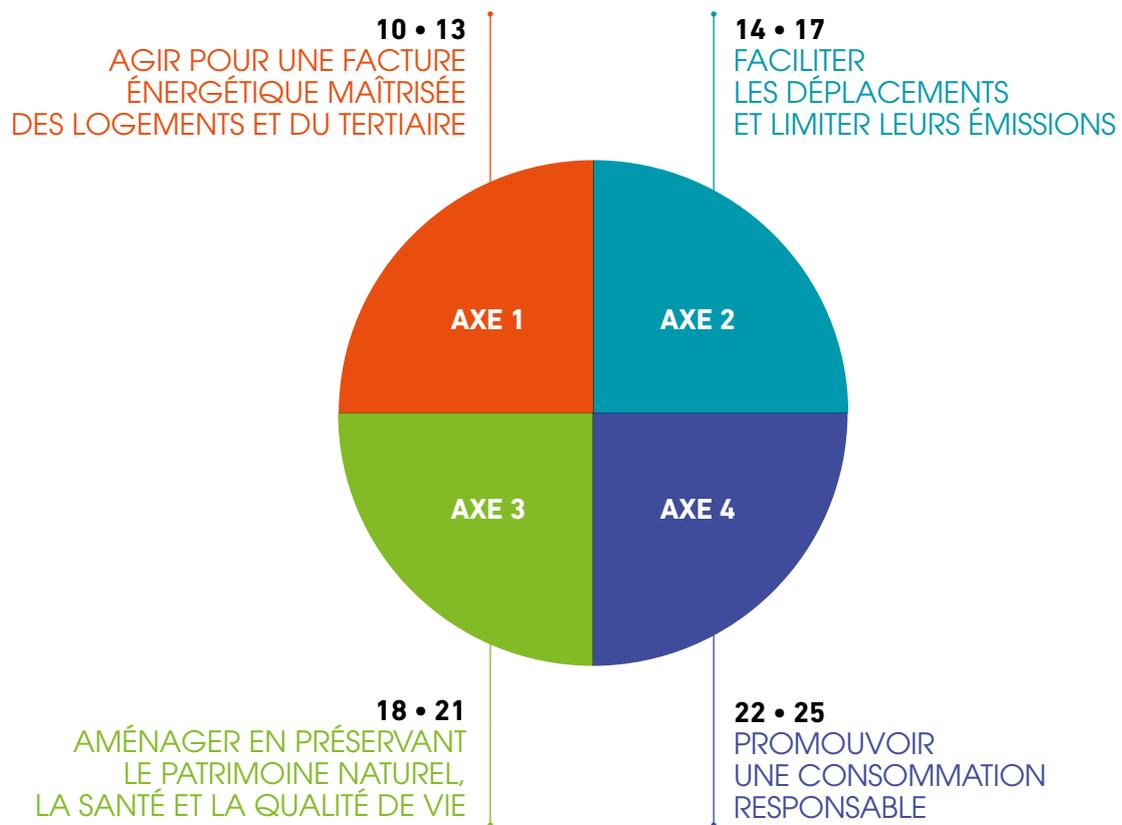
3

4

1

STRATÉGIE D'ACTION QUATRE AXES STRUCTURANTS

EN RÉPONSE
AUX ENSEIGNEMENTS
DU DIAGNOSTIC



AGIR POUR UNE FACTURE ÉNERGÉTIQUE MAITRISEE DES LOGEMENTS ET DU TERTIAIRE



Le diagnostic territorial révèle l'importance du poids du parc de logements et de bureaux dans les consommations énergétiques et la production de gaz à effet de serre, de même que le faible recours à des énergies renouvelables.

DU DIAGNOSTIC AUX OBJECTIFS DU PCAE

Parc immobilier et chantiers, responsables identifiés

Consommateur d'énergie, comme le souligne l'axe 1 du PCAE, l'immobilier résidentiel et tertiaire est aussi responsable de plusieurs types de pollutions. Ses installations de chauffage sont ainsi à l'origine de 27% des émissions d'oxyde d'azote. Le bâtiment, à travers ses colles, vernis, peinture, est par ailleurs responsable de 36% des émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). 44% des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) proviennent également de l'immobilier, à travers la combustion du fioul ou du charbon. Enfin, les bâtiments émettent 66% des particules fines du territoire. Quant aux nombreux chantiers qui s'y déroulent, ils sont à l'origine de 17% des émissions de particules fines.

Le PCAE se fixe des objectifs de réduction des gaz à effet de serre en phase avec ceux de la MGP, soit une diminution de 62% en 2030 et de 74% en 2050.



Efficacité énergétique

Tirer au mieux parti de l'énergie produite par des systèmes techniques efficaces et des modes de consommation responsables, telle est la définition la plus simple de la notion d'efficacité énergétique. Différentes applications peuvent en découler : l'amélioration de l'isolation des bâtiments, la mise en place d'un pilotage automatisé de la consommation d'énergie ou encore de dispositifs techniques qui augmentent le rendement énergétique d'une chaudière ou d'un éclairage. Tendre vers une plus grande efficacité énergétique va dans le sens du décret « rénovation tertiaire », publié dans le cadre de l'application de la loi ÉLAN. Ce décret, qui impose des réductions de consommations énergétiques aux propriétaires et bailleurs de locaux tertiaires, devrait d'autant plus favoriser l'efficacité énergétique du territoire que celui-ci compte de très importantes surfaces tertiaires.



Du point de vue des consommations énergétiques

Le diagnostic territorial a permis de mesurer les quantités d'énergie consommées sur le territoire de Paris Ouest La Défense et la part respective des différents secteurs. C'est ainsi que les bâtiments résidentiels se hissent sur la première marche du podium (42%), suivis de près par l'immobilier tertiaire (41%) puis par l'industrie (17%).

Le fait que plus de la moitié des immeubles de logements aient été construits avant 1975, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques, explique qu'ils soient très énergivores et qu'une partie de la population se trouve en situation de précarité énergétique.

Le PCAE se fixe pour objectif, comme la Métropole du Grand Paris, de rénover 100% des surfaces résidentielles d'ici à 2050 (dont 10% dès 2020 et 70% à l'horizon 2030) et 80% des surfaces tertiaires (10% en 2020, 50% en 2030). Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le PCAE prévoit des mesures incitatives en direction des copropriétés, des propriétaires et des bailleurs sociaux. Paris Ouest La Défense souhaite également s'engager auprès de la Métropole du Grand Paris dans la lutte contre la précarité énergétique, par un meilleur repérage des personnes dans cette situation et par des dispositifs d'aide. Des mesures sont enfin prévues pour garantir l'exemplarité énergétique des constructions neuves, via la sensibilisation des promoteurs et des propriétaires à l'application des réglementations thermiques les plus récentes et les plus exigeantes.

ACTION RÉALISÉE

Un accompagnement de proximité

La création par Paris Ouest La Défense d'une Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) at- teste de l'engagement du Territoire pour conseiller et accompagner les collectivités, les citoyens et les professionnels dans leurs démarches de maîtrise de leurs consommations énergétiques et dans leurs projets de rénovation énergétique.

Cette agence propose ainsi des actions de proxi- mité auprès des agents des collectivités, des élus ou encore dans le cadre scolaire. Elle peut égale-

ment fournir des conseils individualisés aux par- ticuliers (locataires et propriétaires) et aux copro- priétés. Vis-à-vis des professionnels du bâtiment, des bailleurs sociaux et des entreprises, l'ALEC se positionne aussi comme experte en maîtrise des charges et en optimisation des performances énergétiques ; elle informe par exemple ses inter- locuteurs sur les formations disponibles sur ces sujets, le contexte réglementaire ou encore les aides financières qu'ils peuvent solliciter. L'ALEC, en plein essor, développe des outils de mobilisa- tion et d'accompagnement à destination de ses publics.

Du point de vue des sources d'énergie utilisées

Si le gaz naturel (43% des consommations énergé- tiques) et l'électricité (42%) sont les deux énergies les plus consommées sur le territoire, les réseaux de chaleur (8%) et autres énergies renouvelables sont quant à eux sous-exploités.

Le PCAE se fixe pour objectif de développer le recours aux énergies renouvelables locales (énergie solaire, énergie thermique, géothermie) afin de réduire la part des énergies fossiles, de 57% en 2012 à 24% en 2050, et, inversement, de faire progresser celle des énergies renouvelables de 1,3% en 2012 à 17% en 2050.

Alors qu'aujourd'hui cinq réseaux de chaleur existent sur le territoire, à Puteaux, Nanterre, Courbevoie, Suresnes et Levallois-Perret, desservant plus de 40 000 logements, trois nouveaux réseaux sont en cours de construction à Rueil-Malmaison et Nanterre. Contrairement à leurs « aînés », ils seront principalement alimentés par des sources d'énergie renouvelable.

Du point de vue des émissions de gaz à effet de serre

En termes d'émissions de GES (CO₂, méthane, protoxyde d'azote...), le patrimoine immobilier du territoire est à l'origine de 59% de ces émissions (41% pour le logement, 18% pour les bureaux); le reste étant le fait de l'industrie (23%) et des transports (voir axe 2).

Le PCAE se fixe pour objectif de réduire les émissions de GES des surfaces résidentielles (de 45% d'ici à 2030, de 65% pour 2050) et tertiaires (31% en 2030, 53% en 2050).



COUP DE PROJECTEUR sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire

Plusieurs pistes existent pour accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (elles ne représentaient qu'1,3% en 2012). La plus importante d'entre elles mise sur le recours aux énergies renouvelables et de récupération pour alimenter les réseaux de chaleur présents et futurs.

Autres potentiels d'énergies renouvelables identifiés, les chaudières biomasse et le solaire thermique individuel, qui se développent et pourraient venir verdir le mix énergétique du territoire.



CHIFFRES CLÉS

2060 kteq CO₂

c'est le volume des gaz à effet de serre produits sur le territoire en un an, ce qui équivaut à 200 000 tours de la terre en voiture

3,6 millions de m²

c'est la superficie de bureaux que compte Paris Ouest La Défense

70%

c'est la part que représente le chauffage dans les consommations énergétiques du territoire

66%

des consommations électriques sont le fait de l'activité tertiaire

+ de 90%

des habitants soutiennent les actions en faveur de la rénovation énergétique et du développement des énergies renouvelables

EN RÉSUMÉ

6 priorités pour maîtriser la facture énergétique du territoire

- Encourager et accompagner la rénovation thermique des logements privés et sociaux
- Accompagner les ménages en précarité énergétique et améliorer leur repérage
- Développer et verdir les réseaux de chaleur et de froid
- Appuyer la conception de nouvelles constructions anticipant les réglementations à venir
- Soutenir la dynamique des acteurs de la rénovation des bureaux.
- Poursuivre une politique de gestion du patrimoine public ambitieuse

8 actions mises en place*

- Accompagner la rénovation des logements privés
- Permettre le développement de l'ALEC sur le territoire
- Encourager la rénovation par les bailleurs sociaux
- Créer un observatoire énergétique du tertiaire
- Créer une communication sur la rénovation énergétique, l'écoconstruction et les économies d'énergie dans le tertiaire
- Accompagner les ménages en précarité énergétique et améliorer le repérage
- Mettre en relation des maîtres d'ouvrage pour soutenir le développement et le verdissement des réseaux de chaleur
- Mettre en réseau les gestionnaires de bâtiments et fluides des villes, et des autres structures publiques intéressées sur le territoire

*Les fiches actions sont disponibles dans la deuxième partie du document.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS ET LIMITER LEURS ÉMISSIONS

CP
Paris Ouest
La Défense
E

Sur un territoire qui enregistre chaque jour trois millions de déplacements, la problématique des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés aux transports oblige le Plan climat air énergie à trouver des solutions pérennes.

DU DIAGNOSTIC AUX OBJECTIFS DU PCAE

Les transports, premier secteur responsable de la pollution atmosphérique

Bien que 44% des résidents de Paris Ouest La Défense se déplacent à pied, la très forte attractivité du territoire et la concentration d'entreprises expliquent l'importance du transport routier de personnes et de marchandises. Il est ainsi responsable de 22% des émissions de gaz à effet de serre, un taux qui grimpe à 57% pour ce qui est de l'oxyde d'azote.

Agir sur la qualité de l'air !

Aide à l'acquisition d'un véhicule propre

+10% D'AIDE CUMULABLE

Métropole roule propre !
Métropole Grand Paris
Paris Ouest La Défense



CO₂, NO₂, SO₂, de quoi parle-t-on ?

Le dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO₂) est l'un des principaux gaz responsables de l'effet de serre, avec le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O).

Le dioxyde d'azote (NO₂) fait quant à lui partie des principaux polluants atmosphériques, comme les particules fines en suspension qui, selon les types de particules, sont principalement composées de sulfates, nitrates, ammonium, chlorure de sodium, carbones, matières minérales et eau. Leur taille varie aussi : les PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 µm) et les PM_{2,5} (de diamètre inférieur à 2,5 µm) résultent de processus de combustion différents : industries, chauffage, transport...



Le PCAE propose différents leviers pour réduire les pollutions dont l'impact sanitaire et environnemental est important (voir encadré). Il a ainsi vocation à favoriser et développer l'usage des modes de déplacement actifs par l'amélioration des continuités cyclables, en partenariat avec les communes concernées et les autres acteurs de la mobilité, et par la mise en scène d'un partage de l'espace public qui donne toute leur place aux nouvelles mobilités. L'optimisation de la desserte et de l'efficacité des transports en commun, quasiment saturés aujourd'hui, constitue une autre réponse proposée par le PCAE, avec notamment pour ambition d'encourager l'intermodalité (combinaison de différents modes de transport). Paris Ouest La Défense entend aussi promouvoir le développement des véhicules roulant à l'électricité ou au gaz naturel (GNV) pour réduire les émissions de particules et d'oxyde d'azote. Le Territoire a donc rejoint le dispositif « Métropole roule propre ! » mis en place par la Métropole du Grand Paris pour subventionner l'achat de véhicules à faibles émissions par les habitants des villes. Le travail partenarial avec la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), Île-de-France Mobilités, la MGP et les communes devrait enfin permettre de développer des plans de déplacements pour les entreprises et l'administration, mais aussi d'avoir une nouvelle lecture des enjeux liés au transport de marchandises, y compris la gestion du dernier kilomètre.

ACTION RÉALISÉE

Zone à faibles émissions et Schéma directeur cyclable

Comme l'ont fait plus de 230 villes et métropoles européennes, pour limiter les impacts sanitaires, environnementaux et climatiques liés au trafic routier, la Métropole du Grand Paris a mis en place depuis le 1^{er} juillet 2019 une zone à faibles émissions (ZFE), sur un périmètre délimité par l'A86. Elle se traduit notamment par la mise en œuvre du dispositif « Métropole roule propre ! », qui prévoit l'octroi par la MGP d'une aide financière aux habitants qui décident de remplacer leur ancien véhicule par un véhicule propre. En complément de ce dispositif, Paris Ouest La Défense a fait

le choix de bonifier de 10% l'aide accordée par la MGP aux habitants de son territoire. Pour participer à cet effort de réduction des pollutions atmosphériques liées à la circulation automobile, le Territoire a par ailleurs lancé en novembre 2019 l'élaboration de son Schéma directeur cyclable. Cette démarche a pour objectif d'organiser la continuité des itinéraires cyclables sur le territoire, de hiérarchiser et d'harmoniser les aménagements nécessaires. Les habitants, au travers des associations d'usagers du vélo existant dans les différentes villes et réunies en collectif, sont associés via la commission vélo qui a été installée. Il s'agit de créer collectivement une véritable alternative aux déplacements motorisés et en particulier à « l'autosolisme ».



COUP DE PROJECTEUR sur

L'enjeu sanitaire des pollutions atmosphériques

Les impacts sanitaires des pollutions atmosphériques, comme les maladies respiratoires, chroniques, et cardio-vasculaires, ont été clairement identifiés par l'Organisation mondiale de la santé, qui évalue à 1,3 million le nombre de personnes qui meurent chaque année dans le monde en raison de la pollution de l'air des villes. En France, les décès prématurés liés à la pollution aux particules sont estimés à 48 000. À l'échelle de Paris Ouest La Défense, 8 000 habitants (soit 1,4% de la population) sont trop exposés à la pollution aux particules fines en suspension, dites PM₁₀, d'un diamètre inférieur à 10 µm. Quant à la surexposition au dioxyde d'azote (NO₂) qui peut entraîner irritations des yeux, du nez, de la gorge, elle concerne 12% de la population du territoire, soit près de 70 000 personnes, principalement dans le nord-est. Les enjeux de santé justifient à eux seuls les choix politiques en faveur d'une économie plus durable en général, en faveur de choix de mobilité plus respectueux de l'environnement en particulier.

CHIFFRES CLÉS

La révolution des transports : des objectifs chiffrés

100%

de voitures électriques en 2030

2 personnes

par voiture en autopartage en 2050

50%

de croissance des modes actifs d'ici à 2050





7 priorités pour faciliter les déplacements et limiter les pollutions

- Faciliter les modes de déplacements actifs
- Utiliser le levier des politiques de stationnement
- Peser dans l'optimisation des transports en commun
- Créer les conditions d'une intermodalité facilitée
- Promouvoir de nouvelles utilisations de la voiture (voiture électrique, covoiturage, autopartage...)
- S'approprier les leviers d'action des collectivités pour réduire les émissions du transport de marchandises
- Encourager les entreprises à optimiser les déplacements de leurs salariés

6 actions mises en place*

- Accompagner le déploiement des véhicules électriques et GNV
- Inciter au développement des Plans de déplacements interentreprises (PDIE) et Plans de déplacements administration (PDA)
- Continuer à soutenir les projets d'infrastructures nouvelles de transports en commun et à optimiser l'usage du bus et l'intermodalité
- Participer au développement d'une application avec itinéraires multimodaux
- Améliorer les continuités cyclables
- Augmenter et faciliter le stationnement vélo

*Les fiches actions sont disponibles dans la deuxième partie du document.

AMÉNAGER EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE NATUREL, LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE



Sur un secteur artificialisé à plus de 88%, la place des espaces verts et de la biodiversité est réduite, tandis que l'imperméabilisation des sols accroît le risque d'inondation. Face à cette situation, les solutions envisagées par le PCAE doivent mieux concilier aménagement du territoire, préservation des espaces naturels et qualité de vie.

DU DIAGNOSTIC AUX OBJECTIFS DU PCAE

La vulnérabilité du Territoire face au changement climatique

Le diagnostic mené dans le cadre de la préparation du Plan climat air énergie a permis de mettre en évidence les trois principaux facteurs qui expliquent la plus ou moins grande vulnérabilité d'un territoire aux effets du changement climatique. Cela dépend à la fois de l'exposition locale aux aléas climatiques (précipitations, températures), de sa sensibilité à ces effets, en fonction de sa géographie (relief, végétation) et de la présence humaine (démographie, activités économiques), et enfin des actions mises en œuvre pour atténuer l'impact du changement climatique.

Le PCAE invite à repenser les pratiques d'aménagement du territoire en redonnant toute sa place à la nature en ville. La production d'un guide de bonnes pratiques sur l'aménagement durable permettra d'accompagner maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans ce sens et de disposer d'un référentiel commun pour l'examen de nouveaux projets, qu'ils relèvent de la puissance publique ou de l'initiative privée. Des actions de promotion de la végétalisation seront également menées auprès des acteurs du parc de logements privés.

Les risques liés à une hausse de la chaleur

La perspective d'une multiplication des épisodes caniculaires, sur des espaces qui retiennent trop la chaleur (îlots de chaleur urbains), pourrait entraîner une surmortalité des populations fragiles ainsi que des épisodes de sécheresse et de pénurie d'eau.

Le PCAE propose différentes actions pour rafraîchir les villes et créer des « îlots de fraîcheur » : cela passe par une augmentation significative des espaces arborés et végétalisés, dans les cours d'école, sur les parkings et les trottoirs, mais aussi par une politique volontariste de perméabilisation des sols, une meilleure gestion de l'eau ou encore la mise en œuvre à l'échelle du territoire d'une charte « trame verte et bleue ».

Les risques liés à un dérèglement des précipitations

L'accroissement conjugué des périodes de forte pluie et des périodes de sécheresse se traduira par une élévation des risques d'inondation par ruissellement et par une instabilité des sols. En cas de crue de la Seine, 20% de la superficie des Hauts-de-Seine seraient inondés.

Le PCAE préconise un meilleur partage des connaissances et des expériences et une plus grande coordination entre les acteurs publics pour une meilleure gestion des crises climatiques qui s'annoncent de plus en plus fréquentes.



Créer des îlots de fraîcheur

Résultat d'une forte densité urbaine conjuguée à une augmentation des températures et de la population, le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) entraîne une élévation des températures de l'air et du sol en centre-ville, surtout la nuit. Les incidences sont nombreuses, sur la santé, le bien-être des habitants, les consommations énergétiques liées à l'usage de la climatisation, la résilience des infrastructures urbaines ou encore la biodiversité.

Plusieurs solutions existent pour lutter contre les ICU et créer des îlots de fraîcheur en ville. Un travail sur le plan et les aménagements urbains, de même qu'une attention portée sur le choix des matériaux et des couleurs de revêtement, peuvent permettre d'atténuer la surchauffe urbaine. La place accordée à la végétation et à l'eau constitue un second levier d'action efficace, qui exige une politique volontariste de perméabilisation des sols.

ACTIONS RÉALISÉES

Approbation du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024

À l'occasion de la mise en œuvre du contrat « Eau, trame verte et bleue, climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 » pilotée par l'association Espace, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil régional et la Métropole du Grand Paris, Paris Ouest La Défense, engagé en faveur de la protection et la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique, s'est doté d'un plan d'actions structurantes et opérationnelles en faveur de

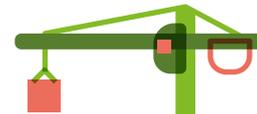
la protection de la trame verte et bleue de son territoire.

Pour un montant total de plus de quatre millions d'euros, six actions principales seront menées au cours des cinq années du contrat : l'élaboration d'un Schéma directeur d'assainissement et de zonage d'eaux pluviales, la création de 15 200 m² d'espaces verts pour la gestion des eaux pluviales de l'écoquartier des Bergères à Puteaux, la conception d'un Schéma directeur trame verte et bleue à l'échelle du territoire, la réalisation d'un parcours balisé « axe vert », la création d'un référentiel de l'aménagement durable et la publication d'un guide « zéro phyto » à destination des copropriétés.



COUP DE PROJECTEUR sur Le secteur de la construction

Selon les principes de l'économie circulaire, le PCAE propose plusieurs actions qui ont pour objectif de réduire l'impact des chantiers sur la vulnérabilité du territoire. Parmi elles, le souhait d'enclencher une gestion plus vertueuse des chantiers, dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère. Cela suppose d'avoir recours à des filières de gestion et de réutilisation des terres excavées, des matériaux de construction et des déchets produits par le secteur. Il s'agit aussi de faire signer la charte « chantier propre » pour lutter contre les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques.





EN RÉSUMÉ

4 priorités pour aménager en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie

- Favoriser le rafraîchissement de la ville
- Améliorer la gestion des eaux de pluie
- Être un relais efficace des informations émises par les pouvoirs publics lors des situations de crise (canicule, pic de pollution, inondation...)
- Développer une gestion vertueuse des chantiers

6 actions mises en place*

- Aménager les espaces publics du territoire pour développer sa résilience
- Mettre en œuvre le contrat de bassin et la charte de l'eau
- Améliorer la gestion de l'eau et végétaliser les espaces privés
- Accompagner l'aménagement durable par un guide
- Partager les processus de gestion de crise
- Faire signer la charte de chantier et obliger à avoir un référent

*Les fiches actions sont disponibles dans la deuxième partie du document.

PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE



La question des déchets est un enjeu central pour le territoire. De nouvelles habitudes en matière de prévention du gaspillage et de consommation plus responsable doivent être impulsées par le Plan climat air énergie, de manière à réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre.

DU DIAGNOSTIC AUX OBJECTIFS DU PCAE

Un tri sélectif balbutiant

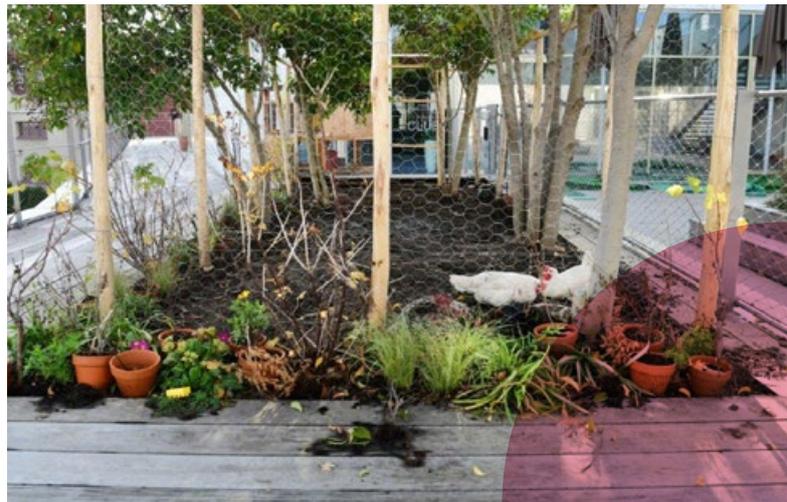
Bien qu'en baisse, la production de déchets du territoire est élevée, avec un volume de 280 kg par an et par habitant, soit une production supérieure à la moyenne nationale (269 kg). En outre, la part des déchets qui sont triés reste faible (24 kg par an et par habitant).

- Dans ce contexte, le PCAE se donne pour objectif de réduire de 160 kg par an et par habitant la quantité des déchets produits à l'horizon 2050 ; soit une baisse de 21% en 2030 et de 37% en 2050. Pour atteindre ces objectifs, des mesures sont prévues pour réduire à la source les déchets, grâce à un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (commun aux 11 municipalités de Paris Ouest La Défense), à des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment dans les écoles, ou encore d'incitation au compostage. En complément, le Plan climat air énergie entend soutenir les ressourceries pour donner une nouvelle vie aux objets, via la réparation et le réemploi.

Une consommation génératrice de gaz à effet de serre

La consommation locale, très dépendante des apports extérieurs, est génératrice d'émissions indirectes de gaz à effet de serre.

- À travers son PCAE, Paris Ouest La Défense ambitionne d'accompagner les changements de comportement en faveur d'une consommation responsable en soutenant activement les initiatives associatives et citoyennes comme les épiceries solidaires, les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), le déploiement de jardins partagés ou encore de projets d'agriculture urbaine. Le PCAE concevra par ailleurs des actions de communication autour de sujets tels que le réemploi, le prêt, l'échange, pour contribuer à l'évolution des mentalités et des modes de consommation.



Des habitants motivés qui doivent transformer l'essai

Dans le cadre de l'enquête menée en 2017, 85% des habitants ont indiqué avoir déjà changé leur comportement de consommateur, en économisant les ressources (24%), en se nourrissant autrement pour limiter le gaspillage alimentaire (22%) ou encore en réduisant leur production de déchets et en les recyclant davantage (13%).



Promouvoir le réemploi

Contrairement au logiciel économique du 20^e siècle, basé sur une dynamique de production et de consommation sans limites, la logique de l'économie circulaire préconise de récupérer les objets plutôt que de les jeter, pour leur donner une nouvelle vie. Encouragé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le réemploi évite non seulement le gaspillage, mais il engendre aussi de nouvelles activités, créatrices d'emploi.



COUP DE PROJECTEUR sur

Une politique d'achats publics responsables

Paris Ouest La Défense souhaite, à travers son PCAE, bâtir une stratégie de commande publique de nature à encourager les politiques publiques d'achats mutualisés et responsables. C'est dans cet esprit que le Conseil de territoire a approuvé fin 2017 une convention de groupement de commande qui permet à 20 acheteurs du territoire de mutualiser leurs achats de mobilier, papeterie, fournitures de bureau et vêtements de travail. En outre, l'établissement public territorial s'est doté, en 2019, d'un guide de la commande publique qui doit faciliter l'accès des entreprises privées aux marchés publics du territoire, de manière à en accroître l'attractivité.*

* Communes, CCAS, caisses des écoles, le SIVU et GENERIA.

ACTION RÉALISÉE



Essor de la collecte des biodéchets sur le territoire

Suite à la convention signée avec le Sycotm (l'agence métropolitaine des déchets ménagers), la collecte des biodéchets s'est développée depuis 2018 dans les 10 communes du territoire qui sont rattachées au Sycotm. En 2019, la mise en place de conteneurs sur 49 sites (39 restaurants et 10 marchés alimentaires), l'organisation de la collecte et du traitement ont ainsi permis de transformer en biogaz et en compost quelque 500 tonnes de biodéchets.

CHIFFRES CLÉS

21%

de réduction de la production de déchets par an et par habitant en 2030

37%

en 2050

EN RÉSUMÉ

3 priorités pour promouvoir une consommation responsable

- Optimiser la prévention, le tri et la gestion des déchets ménagers et assimilés
- Accompagner les changements de comportements vers une consommation plus responsable par la sensibilisation (alimentation, biens, énergie, déchets...)
- Poursuivre des politiques d'achats publics responsables (matériel, matériaux, fluides...)

3 actions mises en place*

- Communiquer dans les lieux du quotidien de la population pour une consommation plus responsable
- Mettre en œuvre un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- Échanger les bonnes pratiques sur les achats publics responsables

*Les fiches actions sont disponibles dans la deuxième partie du document.

AXES

1

2

3

4

2

SOMMAIRE DES FICHES

AXE 1**AGIR POUR UNE FACTURE ÉNERGÉTIQUE MAÎTRISÉE DES LOGEMENTS ET DU TERTIAIRE**

- BAT 1** • ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS
- BAT 2** • PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALEC SUR LE TERRITOIRE
- BAT 3** • ENCOURAGER LA RÉNOVATION PAR LES BAILLEURS SOCIAUX
- BAT 4** • CRÉER UN OBSERVATOIRE ÉNERGÉTIQUE DU TERTIAIRE
- BAT 5** • CRÉER UNE COMMUNICATION SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, L'ÉCO-CONSTRUCTION ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE TERTIAIRE
- BAT 6** • ACCOMPAGNER LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORER LE REPÉRAGE
- BAT 7** • METTRE EN RELATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LE VERDISSEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR
- BAT 8** • METTRE EN RÉSEAU LES GESTIONNAIRES DE BÂTIMENTS ET FLUIDES DES VILLES ET DES AUTRES STRUCTURES PUBLIQUES INTÉRESSÉES SUR LE TERRITOIRE

AXE 2**FACILITER LES DÉPLACEMENTS ET LIMITER LEURS ÉMISSIONS**

- MOBIL 1** • ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET GNV
- MOBIL 2** • INCITER AU DÉVELOPPEMENT DES PDE ET PDA
- MOBIL 3** • CONTINUER À SOUTENIR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES NOUVELLES DE TRANSPORTS EN COMMUN ET À OPTIMISER L'USAGE DU BUS ET L'INTERMODALITÉ
- MOBIL 4** • PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION AVEC ITINÉRAIRES MULTIMODAUX
- MOBIL 5** • AMÉLIORER LES CONTINUITÉS CYCLABLES
- MOBIL 6** • AUGMENTER ET FACILITER LE STATIONNEMENT VÉLO

AXE 3**AMÉNAGER EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE NATUREL, LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE**

- AMM 1** • AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER SA RÉSILIENCE
- AMM 2** • METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT DE BASSIN ET LA CHARTE DE L'EAU
- AMM 3** • AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU ET VÉGÉTALISER LES ESPACES PRIVÉS
- AMM 4** • ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DURABLE PAR UN GUIDE
- AMM 5** • PARTAGER LES PROCESSUS DE GESTION DE CRISE
- AMM 6** • FAIRE SIGNER UNE CHARTE DE CHANTIER PROPRE ET OBLIGER À AVOIR UN RÉFÉRENT

AXE 4**PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE**

- CONSO 1** • COMMUNIQUER DANS LES LIEUX DU QUOTIDIEN DE LA POPULATION POUR UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE
- CONSO 2** • METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)
- CONSO 3** • ÉCHANGER LES BONNES PRATIQUES SUR LES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Habitants	POLD	<ul style="list-style-type: none"> • AT1 : Renforcer le réseau des Agences Locales de l'Énergie et du Climat • HAB2 : Créer un fonds métropolitain de rénovation et de sobriété énergétique 	Villes, ALEC, ADEME, FFB Grand Paris, ADIL, Région, MGP

OBJECTIFS

- ▶ Faire connaître les dispositifs pour faciliter la rénovation énergétique des logements.
- ▶ Favoriser la rénovation de qualité par un réseau de professionnels informés et compétents.

DESRIPTIF

Différents dispositifs existent pour aider au financement des travaux de rénovation énergétique :

- OPAH énergétiques
- Aides de l'ANAH : Programme « habiter Mieux »
- PIG pour la rénovation énergétique (Nanterre Habitat Plus...) puis POPAC
- CITE
- Eco PTZ
- TVA à taux réduit
- Récupération de Certificats d'Économie d'Énergie ou « prime énergie » des fournisseurs énergie

L'ALEC se positionnera comme « guichet unique ». Elle diffusera les informations auprès de la population (cf. Action BAT 2), L'ALEC conseille et oriente les particuliers dans le cadre de son activité d'Espace Information Énergie.

Elle accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique dans le cadre de son activité de plateforme locale de la rénovation énergétique notamment aux moyens des dispositifs PASS RENO HABITAT pour le logement individuel et micro collectif et Coach Copro ainsi que RECIF pour les copropriétés. L'ALEC orientera les habitants le cas échéant vers les dispositifs ad hoc développés par les villes (OPAH, PIG, POPAC...).

D'autres dispositifs incitatifs peuvent favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique : possibilité d'exonération de la taxe foncière sur les

propriétés bâties pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, autorisation de publicité pour les opérations de rénovation énergétique performantes...

Une bonne connaissance et une mise en réseau des acteurs de la rénovation énergétique du territoire permettra de réaliser des rénovations de qualité.

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- ▶ Faire connaître l'ALEC (action BAT 2).
- ▶ Assurer des rencontres entre maîtres d'ouvrages et entreprises du bâtiment et assurer la promotion des entreprises spécialisées dans la rénovation énergétique par un référencement (FFB Grand Paris RGE, RENOVACTIF).
- ▶ Informer les communes sur la possibilité d'exonération de taxe foncière pour les travaux de rénovation énergétique : une délibération est nécessaire pour une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en totalité ou pour moitié, aux propriétaires des logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 faisant l'objet de dépenses d'équipement pour économie d'énergie ou développement durable (article 31 du CGI, article 1383-0 B nouveau).
- ▶ Donner l'autorisation de publicité sur les bâches de chantier pour les opérations de rénovation énergétique performantes : définir les critères et modalités.

MOYENS

TECHNIQUES

- ALEC pour relais d'information, conseil et accompagnement de projets de rénovation (PASS RENO HABITAT, Coach Copro)
- Programme CEE RECIF pour les copropriétés
- POPAC Nanterre et OPAH Énergie Courbevoie-Puteaux

HUMAINS

- 2,4 ETP personnel de l'ALEC
- POPAC et OPAH opérateur SOLIHA
- POLD 0,15 ETP pour la coordination
- À moyens constants pour les villes

FINANCIERS

- Supports de communication : prévus dans les budgets des programmes techniques (PASS RENO HABITAT, Coach Copro, RECIF) et dispositifs (POPAC et OPAH) et dans le budget de l'ALEC à hauteur de 10 000 euros/an.
- Temps de travail agents POLD et villes et conseillers ALEC

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2018 ET AU-DELÀ

3 indicateurs de suivi :

- Nombre de rénovations
- Surfaces rénovées en m²/an
- Montant des aides attribuées

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2018

Groupes de travail avec les partenaires pour définir les modalités

AGIR

▶ 2019

Communiquer auprès des habitants

VÉRIFIER

▶ 2022

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ À PARTIR DE 2020

Étudier la mise en place de dispositifs incitatifs supplémentaires pour accélérer les rénovations

PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALEC SUR LE TERRITOIRE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Habitants	ALEC	<ul style="list-style-type: none"> • AT1 : Renforcer le réseau des Agences Locales de l'Énergie et du Climat • HAB1 : Déployer les plateformes territoriales de la rénovation énergétique à l'échelle métropolitaine 	Villes, POLD, ADEME, tous les adhérents de l'ALEC, FFB Grand Paris, énergéticiens, MGP

OBJECTIFS

► Faire connaître l'ALEC aux habitants et aux acteurs du territoire afin de les accompagner de manière prioritaire sur la rénovation des logements privés.

DESSCRIPTIF

L'ALEC a été créée à l'initiative du territoire avec son soutien financier et d'autres financeurs.

L'ALEC conseille et oriente les particuliers dans le cadre de son activité d'Espace Information Énergie.

Elle accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique dans le cadre de son activité de plateforme locale de la rénovation énergétique notamment aux moyens des dispositifs PASS RENO HABITAT pour le logement individuel et micro collectif et Coach Copro ainsi que RECIF pour les copropriétés. Elle accompagne la structuration de la filière de rénovation par des actions de sensibilisation et de formation des entreprises du secteur.

Elle accompagne les collectivités et acteurs tertiaires dans leurs programmes énergétiques (stratégie et patrimoine).

L'ALEC développera des actions de communication pour ses cibles, notamment avec POLD et les villes du territoire (en particulier les services développement durable) : affichage, articles, événements, communication auprès des syndicats et des professionnels du bâtiment...

Il est important que l'ensemble des acteurs pouvant relayer l'information aux habitants maîtrisent eux-mêmes le descriptif des services de l'ALEC. Ce sont avant tout les élus, ainsi que les services d'urbanisme. Ils peuvent ainsi être relai lors de dépôts de permis de construire ou déclaration préalable de travaux par exemple.

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- Réunions d'informations sur l'ALEC à destination des élus et services d'urbanisme, les acteurs du tertiaire, les habitants.
- Supports de communication pour diffuser l'information auprès des particuliers, syndicats, professionnels du bâtiment : plaquettes, articles sur le site Internet...
- Participation de l'ALEC aux événements locaux.

MOYENS

TECHNIQUES

- ALEC pour relais d'information, conseil et accompagnement de projets de rénovation (PASS RENO HABITAT, Coach Copro)
- Programme CEE RECIF pour les copropriétés
- Outils de communication (site internet, plaquettes, articles...)
- Actions de communication

HUMAINS

- 0,5 ETP du directeur de l'ALEC
- Services développement durable, communication et urbanisme des villes à hauteur 0,15 ETP/ville
- POLD 0,15 ETP

FINANCIERS

- Budget annuel : 260 000 euros/an Aide financière de ADEME, Région, MGP, POLD, cotisations d'acteurs publics et privés, prestations (participation financière des habitants à l'accompagnement de leur projet de rénovation et de ses cibles)
- Temps de travail agents POLD et villes et conseillers ALEC

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2018 ET AU-DELÀ

2 indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions sur l'ALEC
- Nombre de contacts à l'ALEC

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

► 2018

- Réunions d'information à destination des élus
- Lancement de l'ALEC

AGIR

► À PARTIR DE 2019

Communiquer auprès des habitants sur l'ALEC

VÉRIFIER

► À PARTIR DE 2020

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

► À PARTIR DE 2020

Élargir le périmètre d'intervention de l'ALEC (par exemple : entreprises, commerces...)

ENCOURAGER LA RÉNOVATION PAR LES BAILLEURS SOCIAUX

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Bailleurs sociaux	POLD		Bailleurs sociaux, associations de bailleurs, ALEC, FFB Grand Paris, AORIF, DRIHL

OBJECTIFS

▶ Encourager la rénovation énergétique par les bailleurs sociaux.

DESRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- ▶ Faire un diagnostic de ce que les bailleurs mettent déjà en place sur le territoire et leurs besoins, grâce à un questionnaire et des rencontres.
- ▶ Organiser avec les bailleurs et leurs associations des échanges et retours d'expérience et rappeler les dispositifs d'aides existants et la réglementation au besoin.

- ▶ Réaliser un point d'étape annuel entre collectivité et bailleurs sur le sujet. Les villes travaillant avec un même bailleur pourront s'associer dans le cadre de cet échange. Ce point d'étape sera également l'occasion d'obtenir des données utiles à l'observatoire de la rénovation énergétique métropolitain.
- ▶ Analyser les données de consommation énergétique qui seront disponibles.

MOYENS

TECHNIQUES

- Animation du réseau par l'ALEC, POLD et par les villes
- Prestataire pour le diagnostic et le bilan annuel

HUMAINS

- 0,25 ETP ALEC
- Coordination POLD 0,1 ETP
- 0,1 ETP par ville concernée

FINANCIERS

- Prestation diagnostic 15 000 euros
- Bilan annuel 5 000 euros
- Temps de travail agents POLD et villes et conseillers ALEC

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2020 ET AU-DELÀ 3 indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions avec les bailleurs
- Nombre de démarches de rénovation thermique engagées par les bailleurs
- Consommation des logements sociaux

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

- ▶ 2020-2021
Questionnaire et rencontres bailleurs et partenaires

AGIR

- ▶ 2021-2022
Premières rénovations

VÉRIFIER

- ▶ 2023-2024
• Suivre les indicateurs
• Point d'étape annuel avec les partenaires
• Recueil des retours d'expérience

DEVENIR EXEMPLAIRE

- ▶ À PARTIR DE 2023
Généraliser les rénovations en s'appuyant sur les premiers retours d'expérience

CRÉER UN OBSERVATOIRE ÉNERGÉTIQUE DU TERTIAIRE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Propriétaires ou gestionnaires de bâtiments tertiaires	MGP + POLD en relai local	<ul style="list-style-type: none"> • AT2 : Déployer le Hub tertiaire à l'échelle métropolitaine • AT5 : Contribuer à l'Observatoire du Climat de l'Air et de l'Énergie 	Villes, POLD, Paris La Défense, professionnels du bâtiment et de la performance énergétique ARENE, les ALEC dans la MGP, les CAUE, gestionnaires immobilier d'entreprise, association Française des Entreprises pour l'Environnement, EpE et association Orée, FBB Grand Paris

OBJECTIFS

► Afin de pouvoir identifier comment sensibiliser et/ou accompagner les propriétaires et occupants de locaux de bureaux à la rénovation énergétique, il s'agit de poser un diagnostic sur le sujet grâce à cet observatoire.

DESCRIPTIF

Collaborer avec la MGP qui prévoit de mettre en place un observatoire énergétique incluant le tertiaire.
Être le relai local privilégié de la MGP.

ACTIONS À METTRE EN PLACE

► S'appuyer sur ou étendre l'observatoire de la performance énergétique de Paris La Défense :

- Collecter des informations sur la rénovation des bureaux.
- Sensibiliser les propriétaires de locaux de bureaux à la rénovation énergétique.
- Sensibiliser les entreprises occupantes à la rénovation énergétique pour qu'elles agissent auprès des propriétaires.
- Tenir compte de l'usage.
- Diffuser les informations à la MGP.
- Participer aux réunions du réseau organisées par la MGP.

MOYENS

TECHNIQUES

Contribuer à la collecte et analyse de données pour alimenter les outils supra-territoriaux

HUMAINS

- 0,25 ETP ALEC
- 0,1 ETP POLD de coordination avec Paris La Défense et MGP

FINANCIERS

Temps de travail des agents POLD et conseillers ALEC

DÉLAIS DE RÉALISATION : Cf. MGP

2 indicateurs de suivi :

- Consommation du secteur tertiaire
- Émissions de GES du secteur tertiaire

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

► 2020

Préparation de l'observatoire au sein des groupes de travail de la MGP (hub tertiaire et observatoire)

AGIR

► 2021-2022

Suivre les travaux de l'observatoire pour le territoire

VÉRIFIER

► 2023

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

► À PARTIR DE 2023

Poursuivre le suivi

CRÉER UNE COMMUNICATION SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, L'ÉCO-CONSTRUCTION ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE TERTIAIRE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Propriétaires de bâtiments tertiaires quelle que soit la taille, en priorité pour les PME/TPE	POLD	<ul style="list-style-type: none"> • AT2 : Déployer le Hub Tertiaire à l'échelle métropolitaine • ACT1 : Réalisation d'un plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics anciens 	Villes, territoire, CCI, Paris La Défense, ALEC, gestionnaires immobilier d'entreprise, clubs d'entreprises, Ekopolis, FFB Grand Paris

OBJECTIF

► Donner de la visibilité aux meilleures rénovations pour encourager la rénovation des bureaux.

DESCRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- Mettre en avant les projets sur le territoire ayant appliqué de manière exemplaire la charte de l'éco-conception ou la charte chantier propre par une communication POLD et villes régulière (sites web POLD et villes et bulletins municipaux).
- Mettre en avant les projets sur le territoire ayant permis de faire des économies d'énergie par une optimisation de la gestion énergétique du bâtiment ou par le changement de comportement.

- Faire connaître les concours existants mettant en avant les projets exemplaires en termes de construction ou rénovation tertiaire (par exemple CUBE 2020) dans une communication commune avec la CCI.
- Faire connaître aux PME/TPE les aides financières existantes sur la rénovation énergétique en partenariat avec la CCI et l'ALEC.

MOYENS

TECHNIQUES

- Prestation de communication s'appuyant notamment sur les guides de la Fédération française du bâtiment l'observatoire énergétique du tertiaire (action BAT 4) et les réseaux de l'éco-construction (Iceb, Ekopolis, AREC, Envirobat, BDF, planète chanvre)
- Formation d'un agent à l'éco-construction

HUMAINS

- 0,25 ETP ALEC
- 0,1 ETP POLD de coordination avec Paris La Défense et MGP
- 0,1 ETP par ville concernée

FINANCIERS

- Supports de communication : 20 000 euros
- Temps de travail des agents POLD et villes et conseillers ALEC

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2020 ET AU-DELÀ 3 indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions de communication
- Consommation des bâtiments tertiaires
- Émissions de GES des bâtiments tertiaires

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

- 2020
- Recensement des projets pour création des supports

AGIR

- À PARTIR DE 2020
- Diffusion des supports
- Étudier les nouveaux dispositifs (CEE notamment) à destination des entreprises

VÉRIFIER

- 2021
- Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

- À PARTIR DE 2023
- Étudier de nouveaux dispositifs à destination des entreprises

**ACCOMPAGNER LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
ET AMÉLIORER LE REPERAGE**

ACCOMPAGNER LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORER LE REPERAGE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Ménages en précarité énergétique	Département	<ul style="list-style-type: none"> HAB3 : Organiser une conférence métropolitaine de la précarité énergétique et soutenir l'outillage du réseau d'acteurs donneurs d'alerte HAB4 : Sensibiliser aux éco-gestes et à la sobriété énergétique 	Villes et leurs CCAS et services habitat, MGP, bailleurs sociaux, ANAH, DRIHL, ADIL, FFB Grand Paris, ADEME, SIPPAREC

OBJECTIFS

- ▶ Lutter contre la précarité énergétique avec un double objectif social et environnemental.
- ▶ Aider les ménages à diminuer leur facture énergétique, un élément clé de la précarité énergétique.
- ▶ Accompagner les villes dans le repérage des ménages concernés.

DESCRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- ▶ Prendre contact avec le Département, chef de file, pour connaître ses actions et demander s'il peut être pilote de cette action du PCAE. En phase de concertation le Département a donné des informations sur les aides qu'il attribue en faveur de la réhabilitation énergétique des logements.
- ▶ Créer un groupe d'échange entre les villes de POLD.
- ▶ Réaliser une cartographie de la précarité énergétique sur le territoire (via l'analyse des besoins sociaux réalisée par les CCAS).
- ▶ Participer à la conférence de la Métropole et diffuser l'outillage métropolitain développé pour les acteurs donneurs d'alerte.
- ▶ Faire connaître auprès de la cible le conseil que peut apporter l'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) ou l'ALEC.
- ▶ Étudier la possibilité pour les villes de créer un fonds pour soutenir financièrement la rénovation énergétique en complément de l'aide de l'ANAH (comme par exemple dans le programme « Nanterre Habitat Plus »).

MOYENS

TECHNIQUES

- Collecter et analyser les données (via la base GEOVEHM mise à jour + collecte données FSL + entretiens avec les travailleurs sociaux)
- Contribuer à l'outillage et de la Métropole du Grand Paris

HUMAINS

- 0,25 ETP ALEC
- 0,1 ETP POLD de coordination avec la MGP
- Pour les villes à définir sur la base du diagnostic

FINANCIERS

Temps de travail agents POLD et ALEC

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2020 ET AU-DELÀ

2 indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions du groupe d'échange
- Cartographie réalisée

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2020

- Créer un groupe de travail
- Recenser les outils de repérage et actions de lutte contre la précarité énergétique

AGIR

▶ 2021 – 2022

Mettre en œuvre les actions

VÉRIFIER

▶ 2023

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ 2023

Étudier la possibilité d'élargir le champ d'intervention (fonds d'aide complémentaire...)

METTRE EN RELATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LE VERDISSEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité		POLD	ENE 3 : Création d'un fonds de développement des énergies renouvelables et de récupération	Les maîtres d'ouvrages des réseaux de chaleur, MGP, SIPPAREC, ADEME, Région Île-de-France

OBJECTIFS

- ▶ Se rapprocher de 100 % de sources d'énergies renouvelables et de récupération dans les réseaux de chaud et de froid du territoire et les développer. En effet, les réseaux de chaleur sont le principal potentiel de développement d'énergies renouvelables sur le territoire de par son caractère très urbain et du fait que de nombreux réseaux sont déjà existants.
- ▶ Contribuer fortement à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques et diminuer légèrement la dépendance énergétique du territoire.

DESCRIPTIF

Plusieurs schémas directeurs de réseaux de chaleur et de froid ont été menés sur le territoire entre 2015 et 2017 couvrant l'ensemble des réseaux existants ou en projet.

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- ▶ Participer au schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid de la MGP, en particulier par l'apport des données collectées dans les schémas directeurs réalisés sur le territoire.

- ▶ Participer à l'appropriation de l'étude sur le potentiel des réseaux de chaleur menée par le SIPPAREC sur le Département des Hauts-de-Seine.
- ▶ Animer le réseau local des maîtres d'ouvrage pour favoriser le verdissement des différents réseaux.

MOYENS

TECHNIQUES

Rencontres et animation du réseau local des maîtres d'ouvrages

HUMAINS

- 0,1 ETP POLD
- 0,1 ETP par ville concernée
- 0,1 ETP ALEC

FINANCIERS

Temps de travail agents POLD, villes et ALEC

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2019 ET AU-DELÀ

2 indicateurs de suivi :

- Nombre d'équivalent logements desservis par un réseau de chaleur
- Part des EnR&R dans les réseaux de chaleur

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2019-2020

Suivre l'élaboration du schéma directeur énergie métropolitain

AGIR

▶ À PARTIR DE 2020

Premières mises en œuvre de projets de verdissement et d'extension/interconnexions

VÉRIFIER

▶ À PARTIR DE 2026

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ 2050

100 % d'EnR dans les réseaux de chaleur

METTRE EN RÉSEAU LES GESTIONNAIRES DE BÂTIMENTS ET FLUIDES DES VILLES ET DES AUTRES STRUCTURES PUBLIQUES INTÉRESSÉES SUR LE TERRITOIRE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air	Bâtiments publics	POLD	<ul style="list-style-type: none"> • ACT1 : Réalisation d'un plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics anciens • ACT2 : Instaurer la supervision énergétique des bâtiments publics 	MGP, villes, Université Paris Nanterre, Région, Département, Hôpitaux, DRIEA

OBJECTIFS

- ▶ Soutenir les efforts pour l'amélioration énergétique du parc public et de l'éclairage public sur le territoire par la mise en réseau.
- ▶ Cibler les villes en priorité, mais les autres collectivités ou établissements publics pourraient également participer.

DESCRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- ▶ Instaurer des échanges entre services techniques des partenaires impliqués (bonnes pratiques, veille, etc.). En phase de concertation le Département a rappelé son expérience en matière de CPE qu'il propose de partager.
- ▶ Mutualiser la veille sur les subventions.
- ▶ Étudier l'intérêt de mutualiser de l'ingénierie.
- ▶ Diffuser auprès des villes les actions de la MGP qui prévoit de réaliser un plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics anciens débouchant sur un « CPE groupé » et également de mutualiser des managers de la performance énergétique et des outils pour les villes.

- ▶ À terme, définir des Programmes Pluriannuels d'Investissements Énergétiques (bâtiments et éclairage public).

Il pourra être envisagé l'intérêt d'avoir ces échanges avec d'autres collectivités ou établissements publics comme par exemple l'Université Paris Nanterre, la Région, le Département, les hôpitaux...

MOYENS

TECHNIQUES

Rencontres et animation du réseau local

HUMAINS

- 0,1 ETP POLD
- 0,1 ETP par ville concernée
- 0,5 ETP ALEC

FINANCIERS

- Temps de travail agents POLD, villes et ALEC
- À définir dans les PPI

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2019

2 indicateurs de suivi :

- kWhEP/m² des bâtiments publics
- kWh/point lumineux pour l'éclairage public

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

- ▶ 2019 Recenser les acteurs

AGIR

- ▶ 2020 Organiser les premières réunions d'échange

VÉRIFIER

- ▶ 2021 Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

- ▶ 2022 Généraliser l'action avec des PPI énergétiques

ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET GNV

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Habitants et personnes travaillant ou étudiant sur le territoire	POLD	AIR7 : Poursuivre et développer le dispositif « Métropole Roule Propre! »	Villes, SIPPAREC, SIGEIF, opérateurs d'autopartage concessionnaires de parkings publics, acteurs de la grande distribution, EDF, Engie, GrDF, stations service, opérateurs d'autopartage, aménageurs, CCI, CMA, entreprises proposant du repérage, MGP

OBJECTIFS

- ▶ Développer et promouvoir les modes de transports électriques et GNV sur l'espace public et dans les bâtiments tertiaires et de logements. Cela permettra de réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et de polluants, et améliorera la qualité de l'air. Il s'agit de cibler les déplacements professionnels et privés.

DESSCRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- ▶ Trouver un partenariat avec les concessionnaires de parkings publics car les parcs relais labellisés par Île-de-France Mobilités sont désormais systématiquement équipés de bornes de recharge.
- ▶ Partenariat à mettre en place avec la grande distribution pour développer les bornes sur leurs parkings.
- ▶ Étudier la remise en service d'anciennes bornes Autolib
- ▶ Étudier la possibilité de mutation des espaces publics pour favoriser le stationnement de véhicules propres.
- ▶ Installer un système de repérage des bornes grâce à une application mobile : chercher des partenariats avec des acteurs existants.
- ▶ Anticiper l'augmentation du parc électrique dans les nouvelles constructions :
 - Demander d'aller au-delà de la réglementation qui impose 10 % de places avec recharge électrique.
 - Obliger/inciter les promoteurs et bailleurs à prévoir des réserves techniques pour pouvoir à terme équiper toutes les places.
 - Ne pas donner le certificat de conformité lors de l'achèvement des travaux si ce n'est pas respecté.
- ▶ Trouver des leviers d'action pour les bâtiments existants.
- ▶ Encourager les villes à avoir une politique de stationnement incitative avec tarif préférentiel pour les véhicules à très faibles émissions et les appuyer en leur donnant les éléments de faisabilité (juridique et technique).

- ▶ Lancer un partenariat avec le SIPPAREC, SIGEIF et GrDF pour développer des stations GNV et bornes de recharge électriques et pour les aider à l'installation des bornes.
- ▶ Recenser les initiatives d'acteurs privés et en étudier la faisabilité sur le territoire.
- ▶ Développer des outils de communication pour faire la promotion des aides à l'acquisition de véhicules propres : partenariat énergéticiens et autres structures (MGP...).

Le partage se prête particulièrement bien aux voitures et deux-roues électriques adaptés aux plus courts trajets urbains.

Les actions à mettre en place pour cela sont :

- ▶ Développer l'implantation d'opérateurs d'autopartage.
- ▶ Développer l'implantation de scooters électriques. Concurrence avec les vélos à assistance électrique à étudier.
- ▶ Inciter à la conversion des flottes des entreprises et des véhicules des commerçants et artisans : achats groupés, autres dispositifs à étudier.
- ▶ Être le relais de la MGP et Région pour les aides aux particuliers et flottes d'entreprises.

MOYENS

TECHNIQUES

- Étude de faisabilité
- Passer des AOT avec les opérateurs
- Suivi de l'exploitation

HUMAINS

- Suivi par le groupe de travail transport de POLD et un pilote par sous-action
- 0,1 ETP POLD de coordination
- 0,1 ETP par ville concernée

FINANCIERS

- Investissement dans les bornes de recharge à financer avec les différents partenaires suivant des montages spécifiques pour chaque type d'actions
- Redevance 300 euros/an/véhicule
- Temps de travail agents POLD, villes

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2019 ET AU-DELÀ

2 indicateurs de suivi :

- Nombre de bornes GNV sur le territoire
- Nombre de bornes électriques sur le territoire

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2019

- Identifier les acteurs
- Planifier l'étude

AGIR

▶ 2019 – 2020

- Réaliser l'étude
- Installation des premiers équipements

VÉRIFIER

▶ 2021

- Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ À PARTIR DE 2021

- Déployer le maximum d'équipements

INCITER AU DÉVELOPPEMENT DES PDE ET PDA

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Entreprises et administrations	CCI pour PDE POLD pour les PDA	AIR4 : Accompagner la mise en place des plans de déplacements pour les administrations	Île-de-France Mobilités, DRIEA, MGP, POLD, villes, grands établissements d'enseignement supérieur, hôpitaux, associations, clubs entreprises du territoire, CCI, chambre des métiers, observatoire des véhicules d'entreprises, IFPEN

OBJECTIFS

- ▶ Trouver des moyens permettant aux entreprises et administrations d'inciter leurs agents à utiliser des modes moins polluants et à diminuer les besoins en déplacement.
- ▶ Favoriser le télétravail fait partie des actions répondant à cet objectif.

DESRIPTIF

Le cadre réglementaire de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, impose la mise en place d'un plan de mobilité entreprise pour les entreprises de plus de 100 salariés.
Cette action est inscrite dans le PCAEM et le PPA. Ce dernier prévoit que l'action soit pilotée par Île-de-France Mobilités et la DRIEA d'un point de vue stratégique. La CCI se positionne d'un point de vue opérationnel. Le territoire participe à cette action en tant que partenaire.

ACTIONS À METTRE EN PLACE

- ▶ Être relais de la CCI (et éventuellement la chambre des métiers) pour sensibiliser les entreprises du territoire sur la mise en place d'un PDE, en particulier les PME qui ont moins de ressources internes pour élaborer ce plan. Le relais peut être fait lors d'événements du territoire, par courrier, en lien avec les clubs entreprises.
- ▶ Être relais des dispositifs existants : ex dispositif Pro Mobilité.
- ▶ Relayer de manière forte les besoins d'entreprises, identifiés dans les PDE, auprès des partenaires comme Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, Autolib-Vélib, etc.

- ▶ Communiquer auprès des entreprises sur les efforts réalisés sur le territoire pour encourager le développement du vélo et de la marche.

- ▶ Concernant les PDA des villes : les villes s'engagent à réaliser leur PDA (obligation réglementaire). Le territoire soutiendra les villes par un travail d'accompagnement à l'élaboration de leurs PDA ; un groupement de commande va être proposé. Des échanges sur les retours d'expérience seront organisés pour permettre un effet d'émulation.

(Le territoire, dont le siège administratif a environ 25 collaborateurs, a déjà optimisé les déplacements par le choix de sa nouvelle implantation et l'expérimentation du télétravail et de la visio-conférence.)

- ▶ Concernant les autres PDA : le territoire interpellera les autres administrations en leur rappelant les obligations réglementaires et la possibilité de participer au groupement de commande.

- ▶ Partager les expériences au travers d'un blog de la CCI.

MOYENS

TECHNIQUES

- Étude de benchmark
- Animation, communication pour relayer les démarches supra-territoriales

HUMAINS

- 0,1 ETP POLD
- ETP à définir pour les PD(i)E en fonction de l'ampleur de l'action : conseil en mobilité auprès des entreprises, communication...
- ETP par ville concernée à définir en fonction de l'ambition de chaque ville sur la mise en place d'un PDA

FINANCIERS

- Budget communication 5 000 euros + coût du conseil en mobilité si réalisé par POLD (temps agent) ou AMO 30 000 euros
- Accompagnement possible par l'ADEME d'un conseil en mobilité

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2020 ET AU-DELÀ 2 indicateurs de suivi :

- Nombre d'entreprises engagées dans un PDE
- Nombre d'administrations engagées PDA

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

- ▶ 2020
- Se coordonner avec la CCI pour l'accompagnement des entreprises

AGIR

- ▶ 2020 – 2021
- Communiquer auprès des entreprises et des partenaires
- Accompagner les PDA des villes

VÉRIFIER

- ▶ À PARTIR DE 2022
- Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

- ▶ 2025
- 100 % des administrations et entreprises du territoire engagées dans un PDA/PDE

CONTINUER À SOUTENIR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES NOUVELLES DE TRANSPORTS EN COMMUN ET À OPTIMISER L'USAGE DU BUS ET L'INTERMODALITÉ

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Aménageurs, Île-de-France Mobilités, Usagers des transports	Villes		POLD, Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, Société du Grand Paris, ADEME

OBJECTIFS

- ▶ S'assurer que les projets développés par Île-de-France Mobilités permettent de répondre aux besoins des habitants et personnes travaillant sur le territoire en matière de transports en commun et d'intermodalité, de manière à en développer la part modale par rapport à celle de la voiture particulière.
- ▶ Réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air.
- ▶ Cibler les déplacements professionnels et privés.
- ▶ S'assurer que l'intermodalité soit suffisamment développée au niveau des gares du Grand Paris Express (marche, vélo, bus, navettes, voiture peu émissive si possible...).

DESRIPTIF

Le territoire et ses villes ont une action de soutien politique au développement des infrastructures ferrées : Grand Paris Express, prolongements de lignes (Eole...).

Il participe également aux réflexions sur les perspectives et l'optimisation des lignes existantes (schéma directeur ligne A...).

Le territoire et ses villes travaillent avec Île-de-France Mobilités pour optimiser le développement des lignes de bus : tracé, fréquence, évolutions dans le cadre du Grand Paris Express et des prolongements de lignes métro et RER.

Les villes ont également un rôle à jouer pour améliorer la circulation des bus grâce à des aménagements de voirie adaptés.

L'ATTENTION DEVRA ÊTRE PORTÉE SUR :

- ▶ L'accès piéton : priorités, sécurité, agrément, ombrage, maillage...
- ▶ Le stationnement vélo, dont le stationnement sécurisé, les aménagements des abords et lien aux pistes, bandes, parcours tranquille.
- ▶ Les services nécessaires/piéton/vélo (réparation, location, taxis vélos...).
- ▶ Les critères d'aménagement de l'espace public et des relations avec l'espace privé en faveur des modes actifs ou peu émissifs.

- ▶ Le lien renforcé entre le pôle gare et le pôle étude de la SGP et avec les projets d'aménagement autour.
- ▶ La place de l'autopartage et du vélo en libre-service au niveau des pôles gare.
- ▶ La relation avec accès véhicules, stationnement, logistique.

Un ticket « temporalisé » qui permette une correspondance entre les deux lignes ferrées et lignes de bus, favoriserait l'intermodalité entre ces sites.

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Organiser des réunions régulières au sein du groupe de travail Transport de POLD
- ▶ Travailler avec les villes pour le recensement des projets et des besoins
- ▶ Faire remonter les informations à Île-de-France Mobilités et à la Société du Grand Paris

MOYENS

TECHNIQUES

Rencontres, cartographie des réseaux de transports

HUMAINS

- Groupe de travail transport POLD pour la coordination
- 0,1 ETP POLD
- 0,1 ETP par ville concernée

FINANCIERS

Temps de travail agents POLD, villes

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2018 ET AU-DELÀ

1 indicateur de suivi :

- Nombre de nouvelles interconnexions

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

AGIR

▶ À PARTIR DE 2018

Participer aux différents projets et groupes de suivi

VÉRIFIER

▶ EN CONTINU À PARTIR DE 2018

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION AVEC ITINÉRAIRES MULTIMODAUX

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Usagers des transports	POLD		Villes, Île-de-France Mobilités, gestionnaires des stations de vélos libre-service, développeurs d'application

OBJECTIFS

- ▶ Permettre en temps réel de définir son itinéraire et les moyens de transports disponibles, afin que les modes actifs et transports en commun soient plus souvent choisis par les usagers plutôt que la voiture particulière.
- ▶ Cibler les déplacements professionnels et privés.

DESCRIPTIF

Participer au développement d'une application avec des itinéraires multimodaux (transports en commun, vélo, marche, autopartage, Vélib', taxi, navettes Transdev, stationnement vélo...) grâce à un open data POLD sur le stationnement vélo, les pistes cyclables...

Pour le vélo, il doit pouvoir être proposé des itinéraires alternatifs, pour répondre aux besoins spécifiques de l'utilisateur : le plus court, le plus sécurisé, avec vélo à assistance électrique.

Les dispositifs existants avec lesquels les partenariats pourraient être développés sont entre autres : Vianavigo, Citymapper, Géovélo, Zenbus (GPS dans les bus pour le temps réel), Geco Air.

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Réunions régulières du groupe de travail Transport de POLD.
- ▶ Travail avec les partenaires sur l'(les) application(s).
- ▶ Relais d'information sur l'application auprès des usagers : site internet POLD, articles de presse...

MOYENS

TECHNIQUES

Développement de l'application type géovelo

HUMAINS

- Suivi par le groupe de travail transport de POLD et un pilote spécifique pour cette action
- 0,1 ETP POLD
- 0,1 ETP pour le pilote de l'action

FINANCIERS

- Environ 15 000 € de POLD pour un partenariat sur le développement d'une application de type Géovélo pour le territoire
- Temps de travail agents POLD, villes

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2019 ET AU-DELÀ

1 indicateur de suivi :

- Nombre de consultations des applications

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2019-2020

Faire un état des lieux des applications existantes ou en cours de développement

AGIR

▶ 2020

- Choisir l'application
- Communiquer

VÉRIFIER

▶ 2021-2022

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ À PARTIR DE 2020

Suivre les évolutions technologiques pour développer de nouveaux services

AMÉLIORER LES CONTINUITÉS CYCLABLES

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Habitants et visiteurs	Villes avec appui POLD	AIR6 : Réaliser un Plan Métropolitain pour les « Mobilités Actives »	POLD, Société du Grand Paris, Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, aménageurs, Région, Département, MGP

OBJECTIFS

- ▶ Lever l'un des principaux freins aux déplacements à vélo en facilitant et sécurisant les trajets.
- ▶ Il s'agit de cibler les déplacements professionnels et privés quotidiens. Cela facilitera également les déplacements de loisirs.

DESRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Faire une carte des coupures existantes sur le territoire et identifier les projets prioritaires.
 - ▶ Lancer les travaux nécessaires pour établir les continuités.
 - ▶ Lancer une action en direction du Département pour avoir une stratégie à l'échelle du territoire sur les coupures à résorber sur les routes départementales.
 - ▶ Développer les zones 30, les zones de rencontre et les double-sens cyclables là où les pistes et bandes cyclables ne peuvent être mises en place.
 - ▶ Avoir un bon entretien des pistes/bandes existantes.
 - ▶ Avoir un référent cartographique (POLD).
 - ▶ Développer un plan de jalonnement à l'échelle du territoire, avec une charte graphique commune.
- Quelles actions pour s'assurer que les pistes/bandes cyclables sont respectées (sans stationnement sauvage de voitures ou utilitaires, etc.) ?

MOYENS

TECHNIQUES

- Étude des discontinuités au niveau communal : interne
- Cartographie SIG POLD
- Prestation du Schéma directeur cyclable
- Prestation sur les projets des discontinuités cyclables pour réduire les discontinuités

HUMAINS

- Suivi par le groupe de travail transport de POLD
- 0,4 ETP POLD
- 0,2 ETP par ville concernée

FINANCIERS

- Les moyens seront ceux des collectivités maîtres d'ouvrage (villes et Département).
- Budget pour le schéma directeur cyclable de 100 000 euros
- Budget pour le développement de panneaux de signalisation dans le cadre de l'axe vert : 15 000 euros
- Budget pour la cartographie, la création et l'impression de supports de communication sur l'axe vert : 12 000 euros
- D'autres financements seront à trouver (État, via le fonds de mobilité active, et la dotation de soutien à l'investissement local, le programme CEE Alveole 2, le plan vélo du Conseil Régional, le fonds d'investissement métropolitain)

DÉLAIS DE RÉALISATION : À PARTIR DE 2018

3 indicateurs de suivi :

- Nombre de discontinuités
- Linéaire de pistes/bandes cyclables
- Linéaire de « zones apaisées » : zones 30, de rencontre, double-sens cyclables

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2018

- Faire un état des lieux
- Prioriser les zones à aménager

AGIR

▶ 2019-2020

- Réaliser un schéma directeur cyclable

VÉRIFIER

▶ 2020-2025

- Réaliser des aménagements

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ 2025

- 80 % des axes aménagés

AUGMENTER ET FACILITER LE STATIONNEMENT VÉLO

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES directs, air, exemplarité	Habitants et visiteurs	Villes avec appui POLD	AIR6 : Réaliser un Plan Métropolitain pour les « Mobilités Actives »	POLD, Société du Grand Paris, Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, aménageurs, opérateurs de vélos en libre-service

OBJECTIFS

- ▶ Participer au développement de l'usage du vélo grâce au développement de son stationnement. En particulier le stationnement sécurisé en est un axe prioritaire, le risque de vol étant un frein à l'utilisation du vélo et en particulier à celle du vélo à assistance électrique.
- ▶ La priorité est le développement de l'usage du vélo quotidien, pour le travail et les activités privées.

DESRIPTIF

Le stationnement vélo doit être développé à différents types de destinations : au lieu de travail ou d'études, aux gares (existantes ou en projet), près des commerces, près du domicile, des équipements.

Il peut concerner les vélos personnels, les vélos libre-service et également les trottinettes.

Les stationnements à développer sont :

- ▶ Arceaux et stationnements sécurisés au niveau des gares, dont stationnement Véligo financés par Île-de-France Mobilités.
- ▶ Stationnement au niveau des gares du Grand Paris Express.
- ▶ Places près des commerces (sur trottoir, ou sur voirie avec arbitrage face au stationnement voiture, remplacement du stationnement voiture par du stationnement vélo au niveau des carrefours pour dégager la visibilité).
- ▶ Développer aussi les places en diffus, à l'échelle de petites centralités, de commerce, d'administrations, etc.
- ▶ Arceaux dans les lycées, collèges, écoles, gymnases et établissements d'enseignement supérieur (université...).
- ▶ Dans les projets de nouvelles constructions (tertiaire, logements et équipements publics) : intégrer un nombre minimal de stationnement vélo qui soit important et les positionner de manière à ce qu'ils soient faciles

d'utilisation (max une seule porte à ouvrir...). À intégrer au PLU, règlements de ZAC, autre ? Comme préconisation ou prescription ?

- ▶ Stationnement pour les stations Vélib' (compétence ville).
- ▶ Contribuer à l'organisation des nouveaux modes de développement du vélo privés.

En plus du nombre de places, sont pris en compte comme critères la qualité des infrastructures et la facilité d'accès des emplacements.

Île-de-France Mobilités étudie la possibilité de rendre universel l'abonnement Véligo, de manière à ce que les abonnés à une station puissent ponctuellement déposer leur vélo à une autre station, via leur passe Navigo.

Les stationnements seront intégrés dans une application mobile propre aux déplacements à vélo réalisée avec les partenaires (MOBIL 4).

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Réunions régulières du groupe de travail Transports de POLD.
- ▶ Communication auprès des partenaires et des villes pour le développement des stationnements : établissements scolaires, entreprises...
- ▶ Relais d'information sur les solutions existantes : Véligo, Vélib', solutions privées...

MOYENS

TECHNIQUES

Nécessité d'avoir un plan stratégique pour cibler les priorités + recherche de financements en plus des villes en lien avec le schéma directeur cyclable

HUMAINS

- Suivi par le groupe de travail transport de POLD
- Compris dans la fiche MOBIL5

FINANCIERS

- Les moyens seront ceux des collectivités maîtres d'ouvrage (villes et Département).
- Budget pour le schéma directeur cyclable de 100 000 euros (prévu dans le cadre de la fiche action MOBIL 5)
- D'autres financements seront à trouver (État, via le fonds de mobilité active, et la dotation de soutien à l'investissement local, le Programme CEE Alveole 2, le Plan vélo du Conseil Régional, le fonds d'investissement métropolitain)
- POLD peut envisager des financements dans le cadre d'appels à projets territoriaux
- AAP innovation sur le vélo à venir par la Région

DÉLAIS DE RÉALISATION : À PARTIR DE 2018

1 indicateur de suivi :

- Nombre de stationnements vélos

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2018

- Faire un état des lieux
- Prioriser les zones à aménager

AGIR

▶ 2019-2022

Réaliser les aménagements

VÉRIFIER

▶ À PARTIR DE 2020

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ 2025

Avoir un taux de couverture suffisant

AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER SA RÉSILIENCE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	Adaptation, air, GES directs	Acteurs de l'aménagement : aménageurs, promoteurs, bailleurs, particuliers, services voiries et espaces verts	POLD pour la coordination villes pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • ACC1 : Favoriser l'intégration des risques climatiques dans la requalification des espaces public • ACC3 : Créer un réseau d'îlots de fraîcheur au sein de la Métropole • ACC4 : Redonner une place à l'eau et la nature dans la ville • ACC5 : Promouvoir un usage raisonné de la ressource en eau 	Villes, aménageurs, promoteurs, constructeurs, bailleurs, syndicats de gestion de l'eau, Département, IAU

OBJECTIFS

- ▶ Permettre le développement d'une gestion alternative des eaux de pluie afin de :
 - diminuer les problèmes d'inondations dus par exemple à une augmentation du ruissellement des eaux de pluie et concentration des débits lors de fortes intempéries ;
 - développer la place des végétaux et des milieux non imperméabilisés.
- ▶ Diminuer l'effet d'îlot de chaleur et compenser les désagréments pour la population par la végétalisation et le développement des espaces de rafraîchissement.
- ▶ S'intégrer dans le maillage des îlots de fraîcheur de la MGP.

DESRIPTIF

L'imperméabilisation des sols et le « tout tuyau » dans les zones urbanisées ont augmenté les problèmes d'inondations. Les villes imperméabilisées génèrent d'autres désagréments, tels que fortes chaleurs en été et absence de vie dans le sol. C'est pourquoi l'aménagement doit être repensé.

Dans la conception et la rénovation des espaces publics lutter contre les îlots de chaleur à travers les ombrages, le choix de matériaux de voirie selon leur albédo (= capacité à retenir la chaleur), la végétalisation, la présence de l'eau (fontaines, jeux d'eau), et développer une gestion alternative des eaux de pluie.

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Initier la formation des techniciens : ICU, gestion alternative des eaux pluviales, scénarios de projection des futures températures en fonction des types d'aménagements en s'appuyant sur les guides et formations existants (Formation ADEME : « S'adapter au changement climatique – Intégrer l'adaptation dans mon Plan Climat », guides ADEME : « Diagnostic de vulnérabilité », « Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation », « Suivre et évaluer l'adaptation au changement climatique », « Indicateurs de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique »).
- ▶ Mettre en réseau les acteurs avec retour d'expérience.
- ▶ Créer un outil : guide, cahier des charges de cession de terrain, règlement de ZAC...
- ▶ Définir des prescriptions pour la gestion des eaux pluviales dans les nouvelles constructions pour limiter l'arrivée d'eau sur l'espace public en augmentant la gestion à la parcelle (par exemple une pluie décennale gérée à la parcelle et une pluie centennale gérée sur l'espace public) en donnant des prescriptions ou préconisations sur un débit de fuite maximal à la parcelle plus stricte

que les recommandations du Département (via le PLU) ou des obligations de moyens comme la récupération ou de stockage tampon à la parcelle.

- ▶ Intégrer au site de POLD la carte des sols en y associant les techniques possibles en fonction du type de sol (comme ce qui est fait à Suresnes par exemple).
 - ▶ Mettre en place un programme de végétalisation des équipements publics.
 - ▶ Mettre en place un programme de désimperméabilisation des trottoirs et parkings.
 - ▶ Protéger les espaces végétalisés existants.
 - ▶ Instaurer un taux de végétalisation minimal sur l'espace public dans les nouveaux projets d'aménagement (pleine terre, parkings végétalisés...).
 - ▶ Intégrer systématiquement les services espaces verts et un paysagiste dans les nouveaux projets d'aménagement urbains ou d'équipements publics.
 - ▶ Événements : label Villes fleuries, jardins pédagogiques, jardins partagés, incroyables comestibles, réappropriation de voies par les habitants de quartier.
 - ▶ Faciliter les fontaines à eau potable.
 - ▶ Gérer les eaux pluviales : infiltration à la parcelle, noues enherbées, bassins paysagers, zones de stockage assurant de multiples fonctions (parc, terrain de foot...), maintien de pleine terre, récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces publics...
- En complément, il faut que la population s'approprie les îlots de fraîcheur : les informer, ouvrir les espaces verts plus tard en cas de canicule, leur faire connaître les espaces en dehors de leur quartier, comme les bois.
- ▶ Participer au maillage des îlots de fraîcheur de la MGP.
 - ▶ Intégrer les préconisations dans les projets à venir.

MOYENS

TECHNIQUES

- Formation des agents et élus
- Prestation pour la réalisation d'un outil de prescription (guide)
- Cartographie des sols dans le SIG de POLD

HUMAINS

- Pilote d'action 0,1 ETP POLD 0,25 ETP par ville concernée
- Experts (interne ou externe)

FINANCIERS

- Temps de travail des agents POLD et villes
- Aide ADEME possible pour ICU

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2019

2 indicateurs de suivi :

- Nombre de formations
- Surface d'espaces publics végétalisés

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2019-2020

Définir les différentes actions à mettre en œuvre

AGIR

▶ 2020

Intégrer dans les documents et les aménagements des différents dispositifs

▶ 2021

Réaliser les formations

VÉRIFIER

▶ À PARTIR DE 2020

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT DE BASSIN ET LA CHARTE DE L'EAU

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	Adaptation	Aménageurs, Villes	POLD (Animation du contrat de bassin : Département)	<ul style="list-style-type: none"> • ACC4 : Redonner une place à l'eau et la nature dans la ville • ACC5 : Promouvoir un usage raisonné de la ressource en eau 	Villes, Région, MGP, Agence de l'eau, aménageurs, promoteurs, bailleurs, acteurs de l'assainissement, de la voirie et des espaces publics, syndicats de gestion de l'eau, Association Espaces

OBJECTIF

► Améliorer la qualité de l'eau du territoire grâce au contrat de bassin et à la charte de l'eau.

DESRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- Suivre le contrat de bassin existant sur plusieurs villes de POLD et l'étendre à toutes les villes lors du renouvellement de celui-ci sous la forme de la future charte trame verte et bleue.
- Dans le contrat de bassin, les différents signataires y inscrivent leurs projets afin notamment de recevoir l'appui des financeurs de ce contrat de bassin que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Île-de-France.

► Le contrat de bassin permet d'intégrer la gestion des eaux de pluie (volume et qualité) dans les projets pour notamment :

- Prévenir le risque inondation,
- Séparer les eaux pluviales et les eaux usées,
- Se raccorder correctement au réseau,
- Gérer, traiter et infiltrer les eaux de pluie,
- Restaurer les milieux aquatiques.

MOYENS

TECHNIQUES

Contrat de bassin

HUMAINS

- 0,1 ETP POLD pour la coordination
- 0,1 à 0,2 ETP par ville concernée (Services eau et assainissement, services espaces verts)

FINANCIERS

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi que la Région Île-de-France.
- Les financements varient selon les travaux, mais peuvent dépasser 50 %.

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2018 ET AU-DELÀ

1 indicateur de suivi :

- Nombre de projets dans le cadre du contrat de bassin

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

► 2018

Identifier les projets concernés et les partenaires

► 2019

Élaborer le programme d'actions eau-TVb, Climat

AGIR

► À PARTIR DE 2019

Mettre en œuvre le contrat de bassin pour les projets concernés

► À PARTIR DE 2020

Mettre en œuvre les actions définies dans le contrat eau, TVb, Climat

VÉRIFIER

► À PARTIR DE 2020

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

► 2025

Élargir le spectre des projets concernés

AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU ET VÉGÉTALISER LES ESPACES PRIVÉS

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	Adaptation, air, GES directs	Porteurs de projets privés	POLD et villes	<ul style="list-style-type: none"> • ACC1 : Favoriser l'intégration des risques climatiques dans la requalification des espaces publics • ACC3 : Créer un réseau d'îlots de fraîcheur au sein de la Métropole • ACC4 : Redonner une place à l'eau et la nature dans la ville • ACC5 : Promouvoir un usage raisonné de la ressource en eau 	Villes, ALEC, aménageurs, bailleurs sociaux, constructeurs, gestionnaires de réseaux d'assainissement, entreprises d'aménagement d'espaces verts, associations biodiversité, Agence de l'Eau, IAU

OBJECTIFS

- ▶ Augmenter les surfaces de végétalisation au sein des villes.
- ▶ S'intégrer dans le maillage des îlots de fraîcheur de la MGP.
- ▶ Sensibiliser et encourager les particuliers dans la gestion des eaux de pluie pour diminuer la quantité d'eau de pluie sur l'espace public.

DESRIPTIF

Dans la conception et la réhabilitation des bâtiments, lutter contre les îlots de chaleur à travers la ventilation naturelle, les ombrages, le choix de matériaux en fonction de leur albédo (= capacité à retenir la chaleur), espaces de fraîcheur en pied d'immeubles.

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Inciter la MGP ou l'Agence de l'Eau à remettre en place des subventions pour les particuliers (une subvention du Département existait et a été supprimée du fait de la suppression de la clause générale de compétence).
- ▶ Diffuser un guide pour sensibiliser et informer les particuliers (sur l'exemple de ceux de Nanterre ou Suresnes). Ce support doit intégrer la gestion ainsi que

la consommation responsable de l'eau de pluie. Le Département a également déjà réalisé un guide et intégré cette problématique dans son règlement d'assainissement.

- ▶ Communiquer sur les possibilités de subventionnement.
- ▶ Intégrer au site de POLD la carte des sols en y associant les techniques possibles en fonction du type de sol (comme ce qui est fait à Suresnes par exemple).
- ▶ Intégrer dans le PLUi les dispositifs suivants : espaces de pleine terre, espaces non bâtis, espaces éco-aménageables, coefficient de biodiversité selon le type d'espace éco-aménageable.
- ▶ Rédiger un guide ou un cahier de recommandations.

MOYENS

TECHNIQUES

- Réalisation d'un guide
- Prescriptions dans le PLUi

HUMAINS

- Pilote d'action 0,1 ETP POLD pour l'établissement de la stratégie ensuite temps de travail à définir selon le niveau d'ambition de l'action sur le territoire
- À minima 0,1 ETP par ville concernée pour établir une stratégie
- Ensuite temps dédié des agents des villes dans le cadre de leurs fonctions

FINANCIERS

- Intégrer dans le coût des opérations d'aménagement dès la phase conception
- Appels à projets ou subventions : Département, MGP ou Agence de l'Eau
- Temps de travail des agents POLD et villes
- Supports de communication 10 000 euros

DÉLAIS DE RÉALISATION : À PARTIR DE 2018

3 indicateurs de suivi :

- Nombre de projets privés subventionnés
- Surface de pleine terre
- Surface d'espaces éco-aménagés

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2018

Engager une discussion avec la MGP, l'Agence de l'Eau et le Département pour une réflexion commune sur les subventions pour les particuliers

▶ 2019

Élaborer le programme d'actions eau-TVb, Climat

AGIR

▶ À PARTIR DE 2020

- Lancer un schéma directeur trame verte et bleue
- Lancer le schéma directeur assainissement et eaux pluviales

▶ À PARTIR DE 2021

- Intégrer au PLUi les dispositifs souhaités et rédiger le guide de recommandations
- Mettre en place les subventions aux particuliers

VÉRIFIER

▶ À PARTIR DE 2021

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DURABLE PAR UN GUIDE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	Adaptation, GES directs, air	Tout acteur (public ou privé) menant un chantier sur le territoire (neuf ou rénovation importante ; logement ou tertiaire)	POLD	<ul style="list-style-type: none"> • ACC1 : Intégrer les risques climatiques dans la requalification des espaces publics et les nouveaux projets urbains • ACC3 : Créer un maillage d'îlots de fraîcheur au sein de la Métropole • ACC4 : Redonner une place à l'eau et la nature dans la ville 	Villes, aménageurs, promoteurs, bailleurs, CAUE, FFB, Grand Paris, CAPEB, ICEB, ALEC, Institut de l'économie circulaire, ARENE, EKOPOLIS avec BDF, ADEME, autres collectivités ayant déjà cette démarche, IAU

OBJECTIFS

- ▶ Intégrer au maximum dans les nouvelles constructions et aménagements urbains des bonnes pratiques qui vont au-delà du réglementaire pour réduire les consommations énergétiques, les émissions de GES sur le cycle de vie.
- ▶ Développer les énergies renouvelables et de récupération et l'utilisation des éco-matériaux.
- ▶ Adapter les projets aux impacts du changement climatique (confort d'été en période de canicule, raréfaction de l'eau, augmentation du régime des précipitations...), choix de transports des usagers.

DESRIPTIF

Ce guide sera la base des exigences proposées sur le territoire et sera par ailleurs incitatif. Les villes et autres donneurs d'ordre pourront l'adapter au besoin. Le guide pourra être réalisé sur la base de ceux déjà réalisés par certaines villes ou les aménageurs (en particulier dans les éco-quartiers). Il s'appliquera à l'échelle du bâtiment, de l'îlot, du quartier tant sur les bâtiments tertiaires que résidentiels. Une formation des élus et services concernés sera à prévoir pour assurer son application.

Ce guide devra à minima contribuer à l'instauration d'un dialogue avec les porteurs de projets afin d'intégrer le plus possible d'éléments en faveur du développement durable dans les projets, notamment sur les thèmes suivants :

- Analyse du cycle de vie des bâtiments et matériaux avec comme mots d'ordre mutabilité et flexibilité.
- Traitement du confort d'été, ventilation naturelle, limitation du recours à la climatisation.
- Utilisation de matériaux biosourcés, de récupération ou de déconstruction.
- Gestion des eaux de pluie, perméabilité.
- Rafraîchissement des espaces extérieurs (face aux îlots de chaleur).
- Adaptation à la sécheresse (choix végétaux, gestion de l'eau...).
- Meilleure prise en compte des usages et des usagers des constructions en phase d'exploitation.

- Choix influençant les modes de déplacement (place du stationnement voiture, vélo...).
- Energie grise.
- Connaissance des projets avec un fort niveau d'exigence et à leur valorisation par une communication des villes et de POLD.

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Définir des prescriptions à intégrer au guide : prescriptions obligatoires, autres prescriptions. S'aider des guides de la FFB sur ces sujets dans la rédaction du guide.
- ▶ Partager et concerter avec les acteurs de l'aménagement et de la construction.
- ▶ Capitaliser sur les retours d'expérience existants (Charte de Nanterre, éco-quartiers...).
- ▶ Définir des modalités d'utilisation du guide, étapes pour son application, échelle.
- ▶ Définir des modalités de contrôle terrain de la mise en œuvre : agents, grille d'évaluation des projets.
- ▶ Valoriser les bonnes pratiques des acteurs du territoire en termes d'aménagement.

MOYENS

TECHNIQUES

Réalisation du guide

HUMAINS

- Pilotage par POLD avec le groupe de travail aménagement 0,1 ETP
- Suivi de la mise en œuvre effective de la charte par les services aménagement des villes : inscrit dans le cadre de leurs missions habituelles

FINANCIERS

- Aucun si pas de prestataire ou coût AMO ingénierie environnementale 10 000 euros

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2020 ET AU-DELÀ

2 indicateurs de suivi :

- Guide en place
- Nombre de projets intégrant des prescriptions du guide

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2020

- Définir le périmètre du guide
- Sélectionner un AMO

AGIR

▶ À PARTIR DE 2021

- Rédaction du guide
- Mise en œuvre

VÉRIFIER

▶ À PARTIR DE 2021

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ 2026

Tous les nouveaux projets intègrent les composantes du guide

PARTAGER LES PROCESSUS DE GESTION DE CRISE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	Adaptation	Habitants, entreprises, communes	POLD		MGP, Préfecture des Hauts-de-Seine, AirParif, VigiCrue, ARS, INSERM

OBJECTIFS

- ▶ Pouvoir alerter de manière efficace les habitants sur les risques présents lors d'évènements climatiques extrêmes.
- ▶ Proposer des solutions de relais ou un réseau de solidarité à l'échelle des communes.

DESRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Recenser les expériences des relais d'information existants sur les communes et réaliser un comparatif des moyens d'information : communication intranet, panneaux d'affichages électroniques, réseaux sociaux...
- ▶ Mettre en place une procédure d'alerte homogène entre les communes selon le type de situation de crise : information à diffuser, consigne à suivre, personnes ressources à contacter. Formaliser cette procédure sur un support de communication dématérialisé pouvant être diffusé rapidement par les communes.
- ▶ Encourager la création d'un réseau de solidarité au sein des communes en cas de situation de crise : suivi des personnes fragiles ou isolées, numéro vert, relais d'accueil et d'information...
- ▶ Développer progressivement des outils de surveillance : mutualisation des ressources et contrat partenaires, identification des actions de mesures locales, pose de repères de hauteurs de crues, équipements de surveillance locale, utilisation de drones par ex. Gestion : vérifier l'existence de DICRIM, PCS, PCS intercommunaux, plan de continuité de l'activité...
- ▶ Recenser les acteurs potentiels : associations...

MOYENS

TECHNIQUES

- Rencontres et animation du réseau local
- Développement d'outils de relais de surveillance et d'alerte

HUMAINS

- 0,1 ETP agent POLD
- 0,05 ETP pour les villes concernées
- 0,1 ETP agents du CCAS des villes

FINANCIERS

- Budget communication 10 000 euros
- Temps de travail agent POLD et villes
- Définir le budget pour les outils qui seront retenus

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2021 ET AU-DELÀ

1 indicateur de suivi :

- Nombre de personnes identifiées pour la diffusion d'information

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

- ▶ 2021
- État des lieux de l'existant
- Définition de la procédure d'alerte

AGIR

- ▶ 2022
- Diffusion de la procédure
- Mise en œuvre des systèmes d'alerte

VÉRIFIER

- ▶ À PARTIR DE 2022
- Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

- ▶ 2022
- Améliorer et déployer de façon plus large les dispositifs

FAIRE SIGNER UNE CHARTE DE CHANTIER PROPRE ET OBLIGER À AVOIR UN RÉFÉRENT

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES indirects, air, exemplarité	Tout acteur (public ou privé) menant un chantier sur le territoire	POLD FBB Grand Paris	Le PCAEM prévoit l'élaboration d'une charte « chantier basse émission » : • AIR10 : Mettre en place des chantiers à basses émissions • Dans le PPA une action sur ce thème est prévue afin de réduire les émissions de poussières. Elle est pilotée par la DRIEA. • La Région intègre la question des déchets de chantier dans le PREDEC	DRIEA, Région, MGP, élus/services aménagement des villes, aménageurs, entreprises du BTP, Société du Grand Paris, FFB Grand Paris, Sycotom, acteurs du recyclage concernés, IAU

OBJECTIFS

- ▶ Avoir une charte commune avec une réelle portée qui permette de réduire les GES et les poussières, véritable enjeu puisque les chantiers sont à l'origine de 17 % de la pollution atmosphérique aux particules fines du territoire.
- ▶ De manière à réduire les émissions de GES, la charte doit également inciter à la réutilisation, le recyclage et le traitement des déchets de chantier, ainsi qu'à la réutilisation des terres excavées et matériaux de déconstruction le plus près possible du chantier, voire sur place.
- ▶ Des actions sont également proposées pour améliorer la mise en œuvre de ce type de charte.

DESRIPTIF

Cette charte sera la base des exigences proposées sur le territoire. Les villes et autres donneurs d'ordre pourront l'adapter au besoin. Elle pourrait intégrer la charte « Chantier basse émission » que la Métropole souhaite élaborer.

Cette charte devra à minima contribuer à :

- Réduire les risques et nuisances touchant aux personnes et à l'environnement.
- Optimiser la gestion des déchets, la gestion des flux de déconstruction et de terres excavées et la traçabilité. Elle donnera des informations sur les initiatives locales (Cycle-up, <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>).
- Réduire drastiquement les poussières.
- Réduire les consommations énergétiques et les consommations d'eau potable.
- Sensibiliser tous les acteurs aux bonnes pratiques.

Elle s'inspirera de chartes existantes (villes et aménageurs), qui ont déjà été testées auprès des maîtres d'œuvre.

La portée attendue est prescriptive. Elle pourra être ainsi annexée aux documents contractuels lors d'une passation de marché public ou lors de la cession d'un terrain.

Les travaux des villes et de POLD seront nécessairement concernés (voirie, bâtiment, assainissement...). Il s'agira aussi bien de chantiers de nouveaux

bâtiments que de chantiers de rénovations. Les propriétaires seront ainsi sensibilisés (promoteurs, propriétaires tertiaires de toute taille).

Pour s'assurer de sa mise en œuvre, un référent chantier propre devra être nommé (étude de faisabilité de déclaration dès la phase permis de construire). Un reporting régulier sera demandé.

Des pénalités ou arrêts de chantier pourront être appliqués.

Un contrôle de terrain régulier est difficile étant donné le nombre de chantiers. La faisabilité d'avoir un contrôle visuel par les polices municipales lors de leurs tournées pourra être étudiée.

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Participer aux travaux du PPA sur le sujet des déchets de chantier.
- ▶ Réaliser un benchmark des chartes existantes.
- ▶ Organiser des réunions avec les acteurs du territoire travaillant sur le sujet « chantier propre » : acteurs de la construction, villes, Région, aménageurs...
- ▶ Définir la charte.
- ▶ Faire signer la charte par les acteurs de la construction.
- ▶ Vérifier la bonne application de la charte.

MOYENS

TECHNIQUES

- Étude des chartes existantes
- Élaboration de la charte de POLD

HUMAINS

0,1 ETP POLD de coordination avec le groupe de travail aménagement (0,1 ETP par ville concernée)

FINANCIERS

- Réalisation de la charte 20 000 euros
- Temps de travail agents POLD et villes

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2020 ET AU-DELÀ

3 indicateurs de suivi :

- Nombre de signataires de la charte
- Nombre de contrôles de terrains
- Nombre de sanctions appliquées

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2020

Définir le périmètre de la charte et sélectionner un AMO

AGIR

▶ 2021

- Rédaction de la charte
- Diffusion

VÉRIFIER

▶ À PARTIR DE 2020

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ 2030

Réviser la charte pour renforcer le dispositif

COMMUNIQUER DANS LES LIEUX DU QUOTIDIEN DE LA POPULATION POUR UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES indirects, adaptation, air, exemplarité	Habitants et personnes travaillant ou étudiant sur le territoire	POLD car coordination et villes dans la mise en œuvre	CAD3 : Élaborer et animer un Plan Alimentation Durable Métropolitain	Villes, ADEME, ALEC, associations, tout partenaire pouvant relayer des supports de sensibilisation

OBJECTIFS

- ▶ Sensibiliser les habitants aux modes de consommation responsable et à l'économie circulaire.
- ▶ Fédérer les habitants et les associations locales autour de la thématique énergie-climat.

DESRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Proposer des supports de communication communs (affiche, livrets, visuels, tutoriels sous forme de vidéo...) concernant la consommation responsable pour le site internet de POLD et des villes et à afficher ou distribuer dans les lieux recevant du public (mairies, gymnases, crèches, écoles, marchés, panneaux de publicité...) ou lors d'événements. Différentes thématiques sont à développer : alimentation responsable, interprétation des étiquettes sur les produits, les équipements électriques et la consommation d'énergie, etc. Trouver d'autres approches que l'environnement pour intéresser un public le plus large possible. Utiliser les supports existants de partenaires (exemple : ADEME).
- ▶ Inciter des partenaires à communiquer les supports de sensibilisation (bailleurs, entreprises, commerces, associations...).
- ▶ Continuer à mobiliser le partenariat avec la Ressourcerie Le Cercle afin d'animer des événements sur le sujet du réemploi et de l'économie circulaire : vide-greniers, brocantes, festival...
- ▶ Recenser les associations ou site de vente en circuit court (AMAP/les paniers bios/magasin de producteurs) sur le territoire et proposer une cartographie de ces acteurs.
- ▶ Aider à faire connaître les associations actives sur la sensibilisation (dans les annuaires des associations des villes ou un annuaire spécifique à l'environnement).
- ▶ Recenser les événements permettant de réaliser une communication ciblée et créer un agenda partagé à l'échelle de POLD des événements développement durable. Par exemple : une communication sur la consommation d'énergie des appareils électriques lors d'un repair café, communication sur l'alimentation responsable lors d'un marché des producteurs...

MOYENS

TECHNIQUES

- Réalisation d'un diagnostic des outils existants et de propositions
- Création et diffusion des supports de communication

HUMAINS

- 0,1 ETP Agent DD et 0,1 ETP agent service communication POLD et recrutement d'un stagiaire dédié à l'action
- 0,1 ETP agents DD des villes et 0,1 ETP agents services communication/événementiels des villes

FINANCIERS

- Budget pour le recrutement d'un stagiaire sur une durée de 6 mois : 3 500 euros
- Budget pour la création des supports de communication 10 000 euros
- Temps de travail agents POLD et villes

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2020 ET AU-DELÀ 1 indicateur de suivi :

- Nombre d'actions de communication/sensibilisation

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

- ▶ 2020
Création des supports de communication

AGIR

- ▶ 2020-2021
Diffusion des supports

VÉRIFIER

- ▶ 2022
Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

- ▶ À PARTIR DE 2022

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES indirects, adaptation, air	Habitants et personnes travaillant ou étudiant sur le territoire, commerçants et PME/TPE collectés en tant qu'assimilés	POLD	CAD2 : Accompagner les collectivités dans la collecte et la valorisation des biodéchets	Villes, ADEME, Région, associations de commerçants, d'entreprises

OBJECTIFS

- ▶ Permettre une réduction des déchets produits et une plus forte valorisation matière grâce au tri sont des moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- ▶ Optimiser la collecte (tournées, motorisation des bennes...) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

DESCRIPTIF

Sur la base des PLPD existants au sein des ex-communautés d'agglomération et villes de POLD, un nouveau PLPDMA va être élaboré en 2018.

Il fixera un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des mesures pour améliorer le tri sélectif.

Le plan d'actions sera mis en œuvre dès 2018, dans la continuité des actions déjà en place. De nouvelles actions seront également développées.

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Mener une réflexion sur le financement de ce plan d'actions : quelles actions

avec le plus grand levier, comment la réduction des déchets à collecter et traiter peut permettre de participer au financement de ces actions, etc.

- ▶ Prolonger l'expérimentation sur la collecte et le traitement spécifique des biodéchets afin de préparer le territoire à l'obligation réglementaire à partir de 2025.
- ▶ Développer l'optimisation de la collecte par une optimisation des tournées, de nouveaux points d'apports volontaires et le développement de flottes de bennes alimentées par des énergies moins émettrices (électricité et GNV).

MOYENS

TECHNIQUES

À évaluer lors de l'élaboration du plan

HUMAINS

- Un stagiaire dédié pour l'élaboration
- 0,5 ETP pour les services déchets,
- 0,1 ETP à minima par ville pour les services développement durable ou déchets, commerces, scolaire, etc. pour la mise en œuvre

FINANCIERS

- Budget pour le recrutement d'un stagiaire sur une durée de 6 mois : 3 500 euros
- Élaboration réalisée en interne
- Temps de travail d'agents POLD et ville
- Budget de mise en œuvre à estimer lors de l'élaboration du plan

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2018 : ÉLABORATION DU PLAN. MISE EN ŒUVRE EN CONTINU

2 indicateurs de suivi :

- Plan réalisé
- kg OMR/hab/an

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2020-2021

- Travail de l'équipe projet sur le PLPDMA
- Élaboration du PLPDMA

AGIR

▶ 2021

Mettre en œuvre le PLPDMA

VÉRIFIER

▶ 2020-2024

Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ AVANT 2025

Expérimentation de la collecte et traitement spécifique aux biodéchets

ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES SUR LES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	THÉMATIQUE	CIBLE	PILOTE	RÉFÉRENCE PCAEM	PARTENAIRES
2018	GES indirects, adaptation, air, exemplarité	Services de la commande publique de POLD et au sein des villes	POLD	CAD1 : Renforcer les achats durables au sein des marchés publics métropolitains	MGP – Groupe économie circulaire – groupe de travail du « Pacte économie circulaire », ADEME, Région, Entreprises, CNFPT

OBJECTIFS

- ▶ Améliorer l'eco-exemplarité des communes en favorisant les achats responsables.
- ▶ Impliquer les services en interne des collectivités afin d'impulser une dynamique d'économie circulaire à l'échelle des communes.

DESRIPTIF

ACTIONS À METTRE EN PLACE :

- ▶ Créer un groupe d'échange de bonnes pratiques sur le thème des achats responsables au sein du groupe de travail « Achat Public » à l'échelle de POLD, avec les services de commande publique et développement durable. Créer des sous-groupes thématiques : fourniture de bureaux et informatique, produits ménagers, intégration de critères environnementaux dans les marchés publics, restauration...
- ▶ Inscrire les aspects environnementaux comme un critère de l'évaluation du marché.
- ▶ Sensibiliser les services « Construction/Patrimoine/Bâtiment » en interne des communes pour l'utilisation de matériaux bio-sourcés ou recyclés dans la construction, pour l'utilisation du guide de l'éco-construction et de la charte chantier propre, pour la gestion optimisée des fluides, les dispositifs financiers (certificats d'économie d'énergie, appels à projet, intracting...) : diffusion de guides existants, formation en interne, échanges de bonnes pratiques (cf. fiche spécifique sur le sujet des bâtiments publics).
- ▶ Recenser les initiatives innovantes des collectivités en termes de restauration municipale, favoriser les échanges entre communes et inciter l'exemplarité au niveau des cantines scolaires de manière à accélérer le développement du bio, des circuits courts, de la collecte des biodéchets, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la réduction des emballages, des contenants biodégradables... Communiquer sur les choix environnementaux réalisés pour sensibiliser les habitants.
- ▶ Développer la charte des événements responsables : encourager les villes à travailler en interne avec leur service restauration et logistique afin d'organiser des événements municipaux éco-responsables.
- ▶ Échanger sur des démarches globales permettant de réduire l'utilisation de produits chimiques, de la voiture, pour développer la récupération, etc. : écolocrèche, pédibus, vente aux enchères de matériel...

MOYENS

TECHNIQUES

- Benchmark des bonnes pratiques
- Formation des agents
- Rédaction des clauses environnementales

HUMAINS

- 0,1 ETP Agent DD POLD et 0,25 ETP Agent commande publique POLD
- 0,1 ETP Agents DD villes ET 0,25 ETP Agents commande publique villes
- 0,25 ETP Agents des Service « Construction/Patrimoine »
- 0,25 ETP Agent des services restauration

FINANCIERS

- Temps de travail agents POLD et villes
- Pas de coûts supplémentaires liés aux formations assurées par le CNFPT

DÉLAIS DE RÉALISATION : 2018 ET AU-DELÀ 3 indicateurs de suivi :

- Nombre de marchés passés avec des critères éco-responsables
- Nombre d'agents formés
- Nombre d'évènements éco-responsables organisés

ÉTAPES DE RÉALISATION

PLANIFIER

▶ 2018-2020

- Former les agents (groupe de travail en priorité)
- Recenser les initiatives
- Définir les critères

AGIR

▶ 2021

- Mettre en œuvre les critères sur les marchés à fort potentiel
- Élaborer la charte événementiels
- Communiquer sur la charte pour mise en œuvre

VÉRIFIER

▶ 2021

- Suivre les indicateurs

DEVENIR EXEMPLAIRE

▶ 2022

- Généraliser les critères environnementaux dans les marchés



**Paris Ouest
La Défense**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
IMMEUBLE LE LUMINIS
91 RUE JEAN JAURÈS
CS 30050 - 92806 PUTEAUX CEDEX
TÉL. 01 55 69 31 50
WWW.PARISOUESTLADEFENSE.FR

Crédits photos : Guide pratique de la consultation édité par Paris Ouest La Défense;
Ville de Rueil Malmaison, Philip de Mail • Rédaction et création graphique : stratéact'